

” Un flacon en point de mire. La science des urines, un enjeu culturel dans la société médiévale (XIIIe-XVe s.) ”

Laurence Moulinier

► To cite this version:

Laurence Moulinier. ” Un flacon en point de mire. La science des urines, un enjeu culturel dans la société médiévale (XIIIe-XVe s.) ”. Annales. Histoire, Sciences sociales, Armand Colin, 2010, pp.11-37. <halshs-00609112>

**HAL Id: halshs-00609112**

**<https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00609112>**

Submitted on 31 May 2014

**HAL** is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

# Un flacon en point de mire

## La science des urines, un enjeu culturel dans la société médiévale (XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècles)

*Laurence Moulinier-Brogi*

À partir du XII<sup>e</sup> siècle, malgré l'existence d'autres méthodes de diagnostic et de pronostic, la science des urines s'impose en Occident comme la branche maîtresse de la sémiologie médicale, comme l'attestent à la fois l'abondance de la production savante relative à l'uroscopie et les nombreuses représentations figurées de consultations médicales qui nous sont parvenues, dont la scène clé était l'examen du liquide par le médecin<sup>1</sup>. Le flacon d'urine avait pour les hommes du Moyen Âge la même signification iconique que pour nous le caducée<sup>2</sup>, et l'urinal est si familier qu'Henri de Mondeville (mort vers 1320), dans sa *Chirurgie*, ne trouve pas de comparaison plus frappante pour expliquer la forme de la matrice féminine<sup>3</sup>. Mais d'un autre côté, le savoir sur les urines représente une forme de pouvoir enviable qui va faire l'objet d'une conquête. La prédiction par les urines était tout à la fois l'attribut et

1 - Voir notamment Friedrich von ZGLINICKI, *Die Uroskopie in der bildenden Kunst. Eine Kunst- und medizinhistorische Untersuchung über die Harnschau*, Darmstadt, GIT-Verl., 1982, et Laurence MOULINIER-BROGI, « Autour de Guillaume l'Anglais. Recherches sur l'uroscopie médiévale », mémoire d'HDR, Paris, EPHE, IV<sup>e</sup> Section, 2008, chap. 2.

2 - Ou la blouse blanche selon Michael R. MCVAUGH, « Bedside manners in the Middle Ages », *Bulletin of the History of Medicine*, 71-2, 1997, p. 201-223, ici p. 203.

3 - Je ne résiste pas, pour la saveur du moyen français, au plaisir de citer la traduction contemporaine de Mondeville : « Car le col de la matricque est aussi com la verge de l'omme, et la matricque est aussi com la coille, et la matricque s'a ainsi au regart du vit com s'a orinal » : *La chirurgie de Maître Henri de Mondeville, traduction contemporaine de l'auteur, publiée d'après le ms. unique de la Bibliothèque nationale par le Dr A. Bos*, Paris, Firmin Didot, 1897, t. I, p. 111, § 419.

le pré carré des médecins : or ces attributions furent imitées, parfois accaparées, et assurément partagées au terme de la période envisagée.

Ce n'est pas l'histoire de la formation et de la diffusion de l'uroscopie considérée du point de vue de la théorie médicale que nous voulons retracer ici<sup>4</sup>. C'est plutôt celle d'un transfert, puisque la science des urines a peu à peu dépassé le cercle des médecins savants pour intéresser des praticiens non autorisés ; à ce titre, le savoir sur les urines apparaît comme une sorte de marqueur pour analyser à la fois des conflits professionnels et la diffusion de connaissances, et l'on verra que dans cette transmission d'un savoir et d'un savoir-faire le phénomène des traductions a joué un rôle important. Pour caractériser cette évolution jusqu'à la fin du Moyen Âge, il est tentant de dire que cette histoire est celle d'une descente ; mais pour l'apprécier, il faut d'abord présenter la diversité de tous ceux que le soin du corps concernait. C'est en rappelant leurs positionnements initiaux qu'on pourra évaluer les passages et échanges dans le monde varié des praticiens et guérisseurs traversé par un même intérêt pour « l'eau du corps » et son interprétation.

## Des frontières mouvantes

L'urine peut servir de révélateur de tensions ou de luttes entre praticiens, et pour en juger, il convient d'esquisser d'abord un portrait de groupe. Au sein du monde des praticiens, une démarcation distingue désormais trois activités, celles de barbier, de chirurgien et de médecin, qui avaient été longtemps conjointes. Jusqu'au XII<sup>e</sup> siècle en effet la médecine était surtout monastique et un premier partage s'était fait jour après que différents conciles, à la suite de celui réuni à Clermont en 1130, eurent interdit entre autres les opérations chirurgicales aux membres du clergé munis des ordres majeurs<sup>5</sup>. Le XIII<sup>e</sup> siècle vit pour sa part la naissance des universités, donc l'apparition de médecins universitaires à qui la chirurgie fut également interdite<sup>6</sup>, et le médecin fut désormais radicalement différencié du chirurgien : au premier le soin de l'invisible, des maladies internes, au second, tenu pour intellectuellement inférieur<sup>7</sup>, tous les traitements externes. Enfin, une autre

4 - Sur l'histoire de l'uroscopie, que la place manque pour retracer ici, voir par exemple Camille VIEILLARD, *L'urologie et les médecins urologues dans la médecine ancienne. Gilles de Corbeil, sa vie, ses œuvres, son poème des urines*, Paris, F.-R. de Rudeval, 1903, et L. MOULINIER-BROGI, « Autour de Guillaume l'Anglais... », *op. cit.*

5 - « Qu'aucun sous-diacre, diacre ou prêtre n'exerce l'art de la chirurgie qui amène à cautériser ou à inciser » redit par exemple en 1215 le canon XVIII du concile de Latran, qui sera à son tour confirmé par les Décrétales de Grégoire IX et par plusieurs conciles (Bude, 1279 ou encore Nîmes, 1284) ou synodes (Bayeux, 1300) ; voir Paul DELAUNAY, *La médecine et l'Église. Contribution à l'histoire de l'exercice médical par les clercs*, Paris, Éd. Hippocrate, 1948, p. 76. Sur les statuts et canons interdisant toute cautérisation ou incision aux membres du clergé, voir par exemple Darrel W. AMUNDSEN, « Medieval canon law on medical and surgical practice by the clergy », *Bulletin of the History of Medicine*, 52-1, 1978, p. 22-44, ici p. 42.

6 - Jacques VERGER, *L'essor des universités au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Éd. du Cerf, 1998.

7 - Sur toute cette évolution résumée ici à très gros traits, voir Danielle JACQUART, *Le milieu médical en France du XI<sup>e</sup> au XV<sup>e</sup> siècle*, Genève, Droz, 1981.

frontière vint séparer barbiers et chirurgiens à partir du XIII<sup>e</sup> siècle. Le barbier avait théoriquement pour attributions le rasage, les pansements, la pose de ventouses et de sangsues, mais dans les faits, ses activités étaient souvent proches de celles du chirurgien. Les conflits furent ainsi courants à Paris<sup>8</sup>, alors que dans d'autres lieux ces deux corps se confondaient pour une large part<sup>9</sup>. Ils étaient de toute façon soumis à un contrôle, tant pour l'accès à la profession que pour les conditions d'exercice du métier, notamment sanitaires. De fait, bien que les barbiers, contrairement aux médecins, aient été quotidiennement en contact avec le liquide considéré comme le plus noble du corps et non comme une de ses déjections, la législation urbaine tenait le sang prélevé lors de la saignée pour une source de pollution et fut amenée à traiter la barberie comme une des professions polluantes, à l'instar des bouchers par exemple.

Voilà, très rapidement campés dans leurs spécificités et leurs cadres respectifs, les principaux « corps de métier » de santé en présence. Mais avant d'évoquer empiètements ou rivalités, rappelons que la pratique leur offrait des occasions de rencontre et de collaboration, exceptionnelles ou quotidiennes<sup>10</sup>. Parmi les situations sortant de l'ordinaire, on citera les embaumements de grands personnages<sup>11</sup>, mais aussi un acte particulier, la *collatio* ou conférence entre plusieurs praticiens appelés par un même malade, qui permettait l'échange effectif de compétences. Ce type de consultation devait être réservé à quelques *happy few*, mais les attestations qui nous en sont parvenues sont riches d'enseignements à plusieurs égards, en particulier sur les relations entre médecins et chirurgiens<sup>12</sup>.

Techniquement et conceptuellement, la frontière entre médecine et chirurgie n'était somme toute pas étanche, comme le montre aussi l'histoire de la saignée qui fournit un intéressant point de comparaison à celle de l'urosopie. Si la saignée était considérée au haut Moyen Âge comme une opération purement chirurgicale, le regard changea à partir du XII<sup>e</sup> siècle. Avec la traduction et la diffusion du *Canon* d'Avicenne en Occident, en effet, la phlébotomie fut désormais reliée à une notion médicale, celle d'évacuation – une des « six choses non naturelles » théorisées notamment par Ali ibn al-Abbas al-Magusi dans son *Pantegni* traduit par Constantin l'Africain au XI<sup>e</sup> siècle<sup>13</sup> –, qui la rapprochait des médecines purgatives. La définition

8 - D. JACQUART, *Le milieu médical...*, *op. cit.*, p. 280.

9 - Voir par exemple Pierre RAMBAUD, « La communauté des maîtres chirurgiens de Poitiers », *Mémoires de la Société des Antiquaires de l'Ouest*, X, 1918, p. 177-439, ici p. 180.

10 - Danielle JACQUART, *La médecine médiévale dans le cadre parisien, XIV<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Paris, Fayard, 1998, p. 88.

11 - L'embaumement faisait partie des attributions du chirurgien, mais barbiers et apothicaires avaient aussi un rôle à jouer. Voir Mireille GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres. La mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au bas Moyen Âge*, Villeneuve-d'Ascq, Presses universitaires du Septentrion, 2005, et pour un récit détaillé, voir par exemple Mondeville sur sa pratique personnelle : *Chirurgie de Maître Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel... composée de 1306 à 1320*, trad. par É. Nicaise, Paris, F. Alcan, 1893, p. 569-572.

12 - Chiara CRISCIANI, « Éthique des *consilia* et de la consultation : à propos de la cohésion morale de la profession médicale (XIII<sup>e</sup>-XIV<sup>e</sup> siècles) », *Médiévales*, 46, 2004, p. 23-44.

13 - Sur cette œuvre, voir Charles BURNETT et Danielle JACQUART (dir.), *Constantine the African and Ali ibn al-Abbas al-Magusi: the Pantegni and related texts*, Leyde/New York,

même de la *flebotomia* changea et la formule qui la résumait jusqu'alors, « *vena recta incisio et sanguinis emissio* », s'effaça sous l'influence d'Avicenne devant « *evacuatio universalis que multitudinem evacuat* »<sup>14</sup>. Cette conception qui faisait de la saignée un traitement médical lui conféra un prestige accru et elle devint l'indication la plus répandue donnée par les médecins. Le sang recueilli lors de la saignée avait donc désormais une position ambiguë, entre discussions théoriques des maîtres et pratique quotidienne aux mains de praticiens plus proches des populations, et Mondeville témoigne bien de cette évolution en soulignant que la saignée, à la fois *instrumentum medicorum* et *opus chirurgicum*, balançait entre les deux professions<sup>15</sup>.

Les temps d'épidémie accentuèrent les possibilités, pour les chirurgiens, de se substituer aux médecins et donc d'améliorer leur condition d'un point de vue économique<sup>16</sup>, et cette rivalité fut durable : au XVI<sup>e</sup> siècle encore, le collège des médecins de Plaisance interdit expressément aux chirurgiens de porter des vêtements et des ornements qui pourraient les assimiler à la catégorie des médecins<sup>17</sup>. Mais la concurrence dépassait la dichotomie entre ces frères ennemis et c'est entre médecins, chirurgiens et barbiers qu'elle se durcit<sup>18</sup> : comme s'en plaint par exemple le médecin toscan Naddino d'Aldobrandino Bovattieri, établi à Avignon à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle, la pratique du métier de chirurgien était accaparée par les barbiers<sup>19</sup>. Le recours massif à la saignée, malgré les réserves de certains, n'est évidemment pas étranger à ce flou accru des frontières entre praticiens : si, d'après Michel Savonarole dans son *De preservatione a peste et eius cura*, il y avait cinq choses commençant par un « F » à fuir en temps de peste (*fames, fatica, fructus, femina, flatus*)<sup>20</sup>, la

Brill, 1994. Sur Avicenne et sa diffusion, voir Marie-Thérèse D'ALVERNY, *Avicenne en Occident*, Paris, J. Vrin, 1993, et la thèse de Joël CHANDELIER, « La réception du Canon d'Avicenne. Médecine arabe et milieu universitaire en Italie avant la Peste noire », Paris, EPHE, IV<sup>e</sup> Section, 2007.

14 - Michael R. McVAUGH, « Medical knowledge at the time of Frederick II », *Micrologus*, 2, 1994, p. 3-17, ici p. 12-13.

15 - Sur d'autres traitements que se partageaient ou se disputaient médecins et chirurgiens, comme le calcul urinaire ou l'hydropisie, voir Michael R. McVAUGH, *The rational surgery of the Middle Ages*, Florence, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2006, p. 149-160.

16 - Irma NASO, *Medici e strutture sanitarie nella società tardo-medievale. Il Piemonte dei secoli 14 e 15*, Milan, F. Angeli, 1982, p. 139.

17 - Voir Alessandro PASTORE, *Le regole dei corpi. Medicina e disciplina nell'Italia moderna*, Bologne, Il Mulino, 2006, p. 128.

18 - Jole AGRIMI et Chiara CRISCIANI, « Charité et assistance dans la civilisation chrétienne médiévale », in M. D. GRMEK (dir.), *Histoire de la pensée médicale*, t. I, *Antiquité-Moyen Âge*, Paris, Éd. du Seuil, 1995, p. 151-174, ici p. 173.

19 - Jérôme HAYEZ, « 'Veramente io spero farci bene...': expérience de migrant et pratique de l'amitié dans la correspondance de maestro Naddino d'Aldobrandino Bovattieri, médecin toscan d'Avignon (1385-1407) », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 159-2, 2001, p. 413-539, ici p. 452.

20 - « De preservatione a peste et eius cura (cod. XV sec.) », in M. SAVONAROLA, *I trattati in volgare della peste e dell'acqua ardente*, éd. par L. Belloni, Milan, Officine industrie grafiche italiane Stucchi, 1953 : « Il y a cinq choses commençant par un f [en latin] à fuir en temps de peste : la faim, la fatigue, les fruits, les femmes, et le souffle des autres. »

thérapie était également formulée sous forme de cinq prescriptions dotées de la même initiale (*flebotomia, focus, fricatio, fuga, fluxus*), au premier rang desquelles on trouvait la saignée<sup>21</sup>.

Par ses tenants intellectuels et ses aboutissants sociaux, l'histoire de la saignée offre donc d'intéressantes analogies avec celle de la science des urines ; comme l'urosocopie, la phlébotomie mettait les populations de manière quotidienne en contact avec un fluide du corps ; comme elle aussi, la saignée était une occasion de rencontre entre praticiens et patients ; comme l'urine, le sang fournit aussi les moyens d'une lecture des signes de santé et de maladie du corps et suscita une production savante<sup>22</sup> ; et enfin ces deux actes mirent en présence des praticiens complémentaires ou concurrents. Mais, alors que l'histoire de la saignée montre comment cet acte s'est progressivement « médicalisé », l'histoire de l'examen des urines est animée par un mouvement inverse et montre comment un acte typique des médecins passa dans les mains d'opérateurs de santé inférieurs.

## La montée en puissance des apothicaires

On a parlé jusqu'ici de la dialectique attraction/répulsion qui semble avoir commandé les rapports entre médecins et chirurgiens durant les derniers siècles du Moyen Âge. Il nous faut à présent évoquer une autre profession de santé, celle d'apothicaire, pour qui l'art de lire des urines put constituer un enjeu, voire un objet de convoitise. Si Rutebeuf, au XIII<sup>e</sup> siècle, met sur le même plan médecin et apothicaire pour se plaindre que personne ne peut rien pour lui : « Fisicien, n'apothicaire, ne me peuvent donner santé<sup>23</sup> », il faut rappeler que cette profession dut elle aussi conquérir progressivement une existence autonome<sup>24</sup>.

En général, l'exercice de la profession médicale et celui de l'activité pharmaceutique étaient réglementés avec une certaine précision<sup>25</sup>. Aux uns la prescription, aux autres la préparation et la vente : à Borriano, près de Valence, l'apothicaire

21 - Giorgio COSMACINI, *Soigner et réformer. Médecine et santé en Italie, de la grande peste à la première guerre mondiale*, Paris, Payot, [1989] 1992, p. 36.

22 - Sur l'histoire de l'hématoscopie, impossible à développer ici, voir notamment Friedrich LENHARDT, *Blutschau. Untersuchungen zur Entwicklung der Hämatoskopie*, Pattensen, Wellm, 1986 ; Laurence MOULINIER-BROGI, « Le sang entre savoir et questionnements, science et imaginaire », n° spécial « 1453 », *Cahiers art et science*, 8, 2004, p. 53-73, et Ortrun RIHA, « Die mittelalterliche Blutschau », in M. GADEBUSCH BONDIO (dir.), *Blood in history and blood histories*, Florence, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2005, p. 49-67.

23 - *Le mariage Rutebeuf et autres poèmes*, éd. par R. Guiette, Paris, imprimerie de G. Lévis-Mano, 1950, p. 22.

24 - Sur les origines du métier d'apothicaire en Occident, on verra Jean-Pierre BÉNÉZET, *Pharmacie et médicament en Méditerranée occidentale (XIII<sup>e</sup>-XVI<sup>e</sup> siècles)*, Paris, H. Champion, 1999.

25 - Irma NASO, « Les hommes et les épidémies dans l'Italie de la fin du Moyen Âge : les réactions et les moyens de défense entre peur et méfiance », in N. BULST et R. DELORT (dir.), *Maladies et société (XII<sup>e</sup>-XVIII<sup>e</sup> s.)*, Paris, Éd. du CNRS, 1989, p. 307-326, ici p. 321.

Guillaume Caner fut poursuivi en 1332 pour avoir pratiqué la médecine<sup>26</sup>, et à Grenoble le cas de Paul de Violardes, barbier de l'évêque et médecin de la ville destitué en 1456 « parce qu'il s'estoit appliqué à estre apothicaire et marchand », montre que le mélange des genres n'était pas toléré<sup>27</sup>. Quant à Paris, différents procès comme celui de Philippe de Berigny, apothicaire accusé d'exercer illicitement la médecine entre 1322 et 1331<sup>28</sup>, montrent que la faculté de médecine avait l'œil sur toute velléité d'empiétement de la part des herboristes-apothicaires, avec l'appui du pouvoir royal.

Les temps de peste ouvrirent une brèche propice aux brouillages et vinrent modifier le partage des tâches : institutions et responsables de santé publique étant débordés, tout un ensemble de personnages vint suppléer à l'absence de médecins qualifiés, notamment dans les hôpitaux. À Rome, par exemple, au xv<sup>e</sup> siècle, les registres de l'hôpital du Salvatore attestent de nombreux contrats passés avec des médecins « diplômés » comme avec des chirurgiens modestes<sup>29</sup>, et montrent qu'à ce personnel sanitaire s'ajoutait l'épicier-pharmacien qui parfois étendait son travail dans le champ médical<sup>30</sup>. En période d'épidémie, selon Irma Naso, certains s'introduisaient dans les maisons des malades « more medicorum<sup>31</sup> » : outre les conseils médicaux qu'ils prodiguaient (le cas du Catalan Bernat des Pujol, de Manresa, dont Michael McVaugh a étudié le livre de recettes composé vers 1347, suggère que les malades préféraient lui demander conseil plutôt que de chercher l'aide d'un médecin, plus coûteux<sup>32</sup>), tout porte en effet à croire qu'ils furent amenés à exécuter de plus en plus souvent des gestes réservés aux médecins, comme prendre le pouls et inspecter les urines. Faut-il y voir une transgression ou une simple adaptation à la situation, différente selon les lieux ?

Ce qui était surtout interdit, c'était l'accord entre médecin et apothicaire pour vendre certains remèdes et partager les gains<sup>33</sup>, ces arrangements portant en

26 - Voir Nancy G. SIRAISI, *Medieval and early Renaissance medicine: An introduction to knowledge and practice*, Chicago, University of Chicago Press, 1990, p. 22, et Danielle JACQUART, « Le médecin dans l'Occident médiéval », in L. CALLEBAT (dir.), *Histoire du médecin*, Paris, Flammarion, 1999, p. 59-88, ici p. 82.

27 - Ernest WICKERSHEIMER, *Dictionnaire biographique des médecins en France au Moyen Âge*, Genève, Droz, [1936] 1979, p. 594.

28 - *Ibid.*, p. 600.

29 - Anna ESPOSITO, « Accueil et assistance à Rome », *Médiévales*, 40, 2001, p. 29-41, ici p. 38.

30 - ASR, Ospedale del Salvatore, reg. 28, f. 71v. Même phénomène à Sienne, à l'hôpital Santa Maria : voir Luciano BANCHI (éd.), *Statuto dello Spedale di S. Maria di Siena, LXIX-LXXI*, Bologne, Presso Gaetano Romagnoli, 1877, cité par Jole AGRIMI et Chiara CRISCIANI, *Malato, medico e medicina nel Medioevo*, Turin, Loescher, 1980, p. 118.

31 - I. NASO, *Medici e strutture sanitarie...*, *op. cit.*, p. 143.

32 - Michael R. McVAUGH, « Le coût de la pratique et l'accès aux soins au XIV<sup>e</sup> siècle : l'exemple de la ville catalane de Manresa », *Médiévales*, 46, 2004, p. 45-54.

33 - Voir par exemple les statuts de la commune de Parme de 1347, incriminant des praticiens « poussant à la consommation » : « la plupart du temps, la tromperie et la ruse liées à l'appât du gain consistent à prescrire des médicaments qui ne sont pas nécessaires aux malades », cité par Raffaele CIASCA, *L'Arte dei medici e speciali, nelle storia e nel commercio fiorentino: dal secolo XII al XV*, Florence, L. Olschki, 1927, p. 314, n. 4.

germe des risques de fraude. Mais les très nombreuses réitérations de cet interdit suggèrent que cette contiguïté entre apothicaires et médecins, immortalisée par certaines images<sup>34</sup>, avait largement cours. À Venise, ce principe est affirmé en 1258 puis à nouveau en 1442 et 1480; à Pise, cette règle adoptée en 1305 est reformulée en 1321, ce qui n'empêche pas d'y rencontrer de telles « sociétés » à la fin du XIV<sup>e</sup> siècle<sup>35</sup>; à Viterbe, en 1480, Sixte IV dut intervenir pour interdire tout *pacta vel societatem* entre les deux catégories<sup>36</sup> et quelques années plus tard, en 1509, quand sont rédigés de nouveaux statuts, l'argument est repris<sup>37</sup>.

Il en allait différemment ailleurs, comme à Florence, où un Art unissant médecins et apothicaires, l'*Arte dei medici e speziali*, avait été fondé en 1266, reconnu comme l'un des sept Arts majeurs en 1293 et doté en 1314 de statuts qui entérinaient ces arrangements<sup>38</sup>, autorisant les apothicaires à avoir dans leur boutique des médecins pour soigner les malades<sup>39</sup>. La boutique de l'apothicaire, volontiers représentée par les artistes<sup>40</sup>, apparaît déjà en soi, en Italie en particulier, comme le principal centre pour la pratique médicale de la communauté<sup>41</sup>: c'est là qu'on se fournit en médicaments ou en conseils et qu'on se procure l'urinal. Mais c'est aussi un des lieux où était examinée l'urine: en 1491, par exemple, le médecin de la communauté de Racconigi, dans le Piémont, devait « se rendre chaque jour dans chaque boutique d'apothicaire, où l'on apportait les urines<sup>42</sup> », et à Pise les statuts des apothicaires précisent qu'il n'était permis de se tenir dans la boutique du *speziale* qu'au médecin chargé chaque jour « de voir et de juger une ou des urines<sup>43</sup> ».

Là où des apothicaires existaient, différents textes montrent qu'on tenta très tôt de borner leur domaine d'action et qu'on leur interdit notamment de se mêler

34 - Par exemple au f. 492r du ms. Bologna, Biblioteca Universitaria, 2197 (Canon d'Avicenne en hébreu), reproduit dans N. SIRAISSI, *Medieval and early Renaissance medicine...*, *op. cit.*, p. 30.

35 - R. CIASCA, *L'Arte dei medici...*, *op. cit.*, p. 313. Voir aussi les statuts des apothicaires de Crémone établis en 1388: « Statuta speciariorum civitatis Cremonae », *Atti e Memorie dell'Accademia Italiana di Storia della Farmacia*, X-3, 1993, p. 1-19, p. 6.

36 - Attilio CAROSI *et al.*, *Speziali e spezierie a Viterbo nel'400*, Viterbe, Edizioni Libri D'Arte, 1988, p. 17.

37 - *Ibid.*, p. 184 et 221: « Que nul membre de l'Art en question, ou juré du dit Art n'ait l'audace ou la présomption de donner quelque salaire ou provision que ce soit à un médecin de la ville de Viterbe, ni même à un médecin étranger. »

38 - Raffaele CIASCA (éd.), *Statuti dell'arte dei medici e speziali*, Florence, Attilio Vallecchi, 1922, p. 320-321. Voir Katharine PARK, *Doctors and medicine in early Renaissance Florence*, Princeton, Princeton University Press, 1985, p. 29.

39 - *Statuto*, 1314, rubr. 45: « spetiarrii habentes vel non habentes medicos in apotheca » (cité par R. CIASCA, *L'Arte dei medici...*, *op. cit.*, p. 313).

40 - Voir en particulier une fresque du château d'Issogne, dans le Val-d'Aoste, peinte entre 1488 et 1495 et reproduite dans Arsenio et Chiara FRUGONI, *Storia di un giorno in una città medievale*, Rome/Bari, Laterza, 1998, p. 112, fig. 87.

41 - Katharine PARK, « Medicine and society in medieval Europe, 500-1500 », in A. WEAR (dir.), *Medicine in society: Historical essays*, Cambridge, Cambridge University Press, 1992, p. 59-90, ici p. 83.

42 - I. NASO, *Medici e strutture sanitarie...*, *op. cit.*, p. 36.

43 - Cité par R. CIASCA, *L'Arte dei medici...*, *op. cit.*, p. 314-315, n. 4.



d'uroscopie. Ils ne pouvaient par exemple ni soigner les blessés ni donner de « *medicinam solutivam* » sans le consentement des médecins<sup>44</sup>. L'interdiction est répétée par divers statuts, par exemple ceux du collège des médecins de Milan<sup>45</sup>, et c'est ce que redit au XV<sup>e</sup> siècle le médecin Gabriele Zerbi dans son chapitre « De la manière dont doit se comporter le médecin vis-à-vis de l'apothicaire<sup>46</sup> ».

L'article 11 des statuts vénitiens de 1258 précisait que l'apothicaire ne devait pas non plus « prononcer de jugement sur une urine quelconque sans le consentement d'un médecin<sup>47</sup> », et les textes répétant cette interdiction sont légion, en Italie ou ailleurs. Ainsi à Sienne, le *Breve degli speciali* stipule « qu'aucun apothicaire ne puisse juger l'urine, ni donner de remède<sup>48</sup> », et le répète quelques pages plus loin, en soulignant que nul apothicaire ne doit se mêler de pratique médicale sous peine d'amende<sup>49</sup>. Et à l'instar de statuts antérieurs, français ou italiens, les statuts des apothicaires de Ratisbonne leur interdisent également de juger les urines<sup>50</sup>. Faut-il lire ces interdits comme l'expression d'une peur fantasmatique des médecins crispés sur leur domaine réservé ou comme la trace de conflits effectifs entre médecins et apothicaires autour du diagnostic<sup>51</sup> ? Qu'un apothicaire se soit mêlé d'uroscopie est en tout cas attesté de manière positive en Catalogne, où l'accord passé entre Bernat Lampaies et la ville de Castellón en 1323 stipulait qu'« aussi longtemps qu'il y résiderait, il regarderait et jugerait loyalement les urines qu'on lui apporterait<sup>52</sup> ».

Mais, le cas échéant, d'où les apothicaires tiraient-ils leurs compétences en ce domaine ? En Italie, certains furent de vrais lettrés, tel le Lucquois Giovanni

44 - L'*apothecarius* ne pouvait « ni soigner ni donner quelque médicament ou potion que ce soit sans l'avis d'un médecin », cité par R. CIASCA, *L'arte dei medici...*, *op. cit.*, p. 316, n. 6. Voir notamment Giovanni MONTICOLO (dir.), *I capitolari delle Arti veneziane sottoposte alla Giustizia e poi alla Giustizia vecchia dalle origini al 1330*, Rome, Forzani e C. tipografi del Senato, 1896, et Cesare FOUCARD (éd.), *Lo statuto dei medici e degli speciali a Venezia scritto nell'anno 1258*, Venise, tipografia del commercio, 1859.

45 - Aldo BOTTERO, « I piú antichi Statuti del Collegio dei Medici di Milano », *Archivio Storico Lombardo*, VIII-1/4, 1943, p. 72-112, ici p. 89.

46 - *Opus perutile de cautelis medicorum editum a clarissimo veronense philosopho ac medico magistro Gabriele de Zerbo*, dans *Practica nova Aggregatoris Lugdunensis domini Simphoriani Champerii de omnibus morborum generibus*, Venise, 1522, fol. 21va-27vb, f. 27rb : « Il vaut mieux que le médecin, s'il prescrit un remède résolutif ou opiacé, soit présent et assiste à sa confection. »

47 - Traduit dans R. CIASCA, *L'Arte dei medici...*, *op. cit.*, p. 209-211, ici p. 211.

48 - *Statuti volgari senesi*, vol. 1, *Breve degli speciali (1356-1542)*, éd. par G. Cecchini et G. Prunai, Sienne, Reale Accademia degli Intronati, 1942, p. 5.

49 - *Statuti volgari senesi...*, *op. cit.*, p. 35 : « Qu'aucun apothicaire ou employé dans l'art de l'apothicairerie n'ait la possibilité ou l'audace de donner aucun remède ou sirop ni d'examiner aucun signe, c'est-à-dire aucune urine, ni de faire aucun autre acte qui relève de l'art de soigner c'est-à-dire de la pratique de la médecine, sous peine d'une amende de 7 sous chaque fois que ce précepte sera enfreint. Et qu'il ne puisse le faire ou le faire faire de son propre chef sans l'avis et le conseil du médecin. »

50 - Cité par F. VON ZGLINICKI, *Die Uroskopie in der bildenden Kunst...*, *op. cit.*, p. 7.

51 - Voir aussi à ce sujet J.-P. BÉNÉZET, *Pharmacie et médicament...*, *op. cit.*, p. 247.

52 - Michael R. McVAUGH, *Medicine before the plague: Practitioners and the patients of the crown of Aragon, 1285-1345*, Cambridge, Cambridge University Press, 1993, *op. cit.*, p. 94.

Sercambi (1348-1424) ou le Florentin Matteo Palmieri (1406-1475), mais tous n'ont pas laissé une œuvre, loin de là<sup>53</sup>. Or l'enjeu lié au bagage culturel et linguistique des apothicaires était double : il en allait de la santé publique mais aussi de la renommée d'autres membres du milieu médical. Car si le médecin était le premier moteur des affaires de l'apothicaire, ce dernier pouvait aussi exercer une influence sur la réputation du praticien – le plus souvent un médecin, parfois un chirurgien comme le montre, en 1453, à Munich, le cas de l'apothicaire Niclas d'Augsbourg recommandant le chirurgien Ulrich Prunning<sup>54</sup>.

C'est ainsi qu'au milieu du XV<sup>e</sup> siècle, Saladin d'Ascoli, archiatre du prince de Tarante, composa à l'intention de ce corps de métier son *Compendium aromatariorum*. Saladin était soucieux des risques que faisait courir aux plus célèbres médecins l'impéritie des apothicaires en faisant rejaillir sur ces derniers infamie et opprobre<sup>55</sup>, et l'on a de fait des témoignages sur ce genre de situations, y compris dans la France du Nord : en 1496, le médecin dieppois Richard Nicolai écrivit à un maître parisien pour obtenir l'appui de la faculté contre un apothicaire, au prétexte que ce dernier l'avait diffamé pour avoir ordonné à un catarrheux des pilules d'arsenic en fumigations<sup>56</sup>. Pour remédier à l'ignorance, mère de calomnie, Saladin se montra donc exigeant quant aux lectures des apothicaires et prescrivit le *Canon* d'Avicenne, dont les livres 2 et 5 traitent de pharmacopée, le *Livre des médecines simples* de Sérapion, le *Liber Servitoris* d'Albucasis, la *Clé de la guérison* de Simon de Gênes, le *Grabadin* et la *Consolation* de Mésué et enfin l'*Antidotaire* de Nicolas<sup>57</sup>.

Les statuts du collège des médecins de Milan, par exemple, datant de 1396 mais peut-être repris de statuts antérieurs, avaient été rédigés pour que les citoyens demeurent « indemnes des erreurs des empiriques et des fraudes des apothicaires<sup>58</sup> » et stipulaient que ces derniers devaient posséder au moins cinq livres : Mésué, Nicolas, le livre de recettes magistrales approuvées par le collège, les *Synonymes* de Simon de Gênes et le « Strinctor » des recettes médicinales<sup>59</sup>. Le *Compendium* de Saladin va donc plus loin. Ce faisant, il ouvrait une voie qu'emprunte à la fin du XV<sup>e</sup> siècle le *Ricettario fiorentino*, un ouvrage collectif qui recommandait aux apothicaires peu ou prou les mêmes lectures<sup>60</sup>, et y ajoutant le *Liber pandectarum medicinae*

53 - Pour de plus amples développements, on me permettra de renvoyer à Laurence MOULINIER-BROGI, « Médecins et apothicaires dans l'Italie médiévale. Quelques aspects de leurs relations », in F. COLLARD et E. SAMAMA (dir.), *Pharmacopoles et apothicaires. Les « pharmaciens » de l'Antiquité au Grand Siècle*, Paris, L'Harmattan, 2006, p. 119-134.

54 - Kay P. JANKRIFT, *Krankheit und Heilkunde im Mittelalter*, Darmstadt, Wissens. Buchges., 2003, p. 72-74.

55 - « Car l'ignorance et l'impéritie des apothicaires attirent très souvent sur les médecins les plus savants infamie et opprobre, sans oublier le grand péril qu'ils causent », cité par Ivana ART, *Tra scienza e mercato. Gli speciali a Roma nel tardo Medioevo*, Rome, Istituto di studi romani, 1996, p. 96.

56 - E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 702.

57 - Danielle JACQUART et Françoise MICHEAU, *La médecine arabe et l'Occident médiéval*, Paris, Maisonneuve et Larose, [1990], 1997, p. 213.

58 - A. BOTTERO, « I piú antichi statuti... », art. cit., p. 75.

59 - *Ibid.*, p. 88.

60 - « Un recueil de simples comme les *Pandectae* de Simon de Gênes, Avicenne et ses simples, et de même l'*Almansor*, le IV<sup>e</sup> livre du *Servitor*, l'*Antidotaire* de Mésué,

de Mattheus Silvaticus († v. 1342)<sup>61</sup>. Enfin, outre cet ouvrage collectif par lequel l'Italie faisait figure de précurseur<sup>62</sup>, ce pays vit fleurir trois œuvres destinées à cette profession : Giovanni Giacomo Manlio del Bosco, apothicaire d'Alessandria, fit paraître en 1494 son *Luminare majus*, dérivé de l'œuvre de Mésué ; la même année, le médecin Quiricus de Augustis publia son *Lumen Apothecariorum* et, en 1496, l'apothicaire Paolo Suardi donna son *Thesaurus Aromatariorum*.

La situation italienne tranche donc avec ce que l'on sait du métier à Paris, où la faculté de médecine avait fixé les lectures des deux professions de pharmacie que l'on y distinguait alors, apothicaires et herboristes : aux premiers revenait l'*Antidotaire* de Nicolas corrigé et une liste officielle de *Quid pro quo* ; aux seconds, un recueil de *Synonyma* et le *Circa instans* composé par Platearius à la fin du XII<sup>e</sup> siècle. En d'autres termes, comme l'a souligné Danielle Jacquart, alors que les médecins préféraient désormais à l'*Antidotaire* de Nicolas d'autres textes, telles les œuvres du Pseudo-Mésué, la faculté de médecine cantonnait les « pharmaciens » à des références un peu dépassées, entre autres par souci de garder une position dominante en matière de savoir<sup>63</sup>.

En tout état de cause, les apothicaires, malgré les prohibitions, empiétèrent sur le domaine réservé du médecin en se mêlant d'interpréter les urines et furent même explicitement encouragés à le faire par un des ouvrages nés à leur intention ; le dernier chapitre du *Thesaurus Aromatariorum* n'enseignait-il pas les éléments les plus simples de l'analyse des urines<sup>64</sup> ? Avec ce chapitre, manifestement, Suardi entérinait une pratique et cherchait à parachever la reconnaissance du rôle médical de l'apothicaire en fournissant les fondements théoriques qui manquaient peut-être à son action dans ce domaine<sup>65</sup>. L'auteur n'ignore pas que le toucher du pouls et l'interrogatoire du patient sont également des clés du diagnostic ; mais il en dit très peu de chose, et les place respectivement en seconde et troisième position après l'examen des urines<sup>66</sup>. Rien ne manque de fait, dans son chapitre,

l'*Antidotaire* de Nicolas, afin qu'il puisse choisir, cueillir, préparer, conserver et composer avec soin toutes les recettes », cité par Antonio CORVI, « Le biblioteche delle spezierie del 700 », *Atti e Memorie dell'AIISF*, XI-1, 1994, p. 33-60, ici p. 33-34.

61 - Sur cette œuvre, voir récemment Corinna BOTTIGLIERI, « Appunti per un'edizione critica del *Liber pandectarum* di Matteo Silvatico », in D. JACQUART et A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *La scuola medica salernitana. Gli autori e i testi*, Florence, SISMEL Edizioni del Galluzzo, 2007, p. 31-58.

62 - J.-P. BÉNÉZET, *Pharmacie et médicament...*, *op. cit.*, p. 98.

63 - D. JACQUART, *La médecine médiévale...*, *op. cit.*, p. 307. Voir aussi sur ce sujet *Id.*, « Médecine et pharmacie à Paris au XIII<sup>e</sup> siècle », *Comptes rendus de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, avril-juin 2006, p. 999-1029, en particulier p. 1026-1027.

64 - P. Suardi *Thesaurus Aromatariorum*, Lyon, 1536, f. XXXV : « S'ensuivent les plus nobles enseignements des urines pour connaître ce qui est utile sur la nature des hommes et des femmes. »

65 - Sur tout ceci, voir Antonio CORVI, « La farmacia e le sue origini in Italia », *Atti e Memorie dell'Accademia Italiana di Storia della Farmacia*, X-1, 1993, p. 5-20, ici p. 13.

66 - P. Suardi *Thesaurus Aromatariorum...*, *op. cit.*, f. XXXV : « Par les urines, on connaît les maladies du corps. En deuxième lieu, on les connaît par le toucher du pouls. En troisième lieu, par l'interrogatoire de la personne souffrante. »

des connaissances à posséder pour un examen correct et complet, l'auteur abordant entre autres des thèmes-clé comme l'urine signe de mort, ou le motif, gage de clientèle, des urines respectives des vierges et des femmes déflorées, et surtout des signes de grossesse<sup>67</sup>.

Camille Vieillard considérait que les apothicaires s'étaient mis à imiter les médecins dans le domaine de l'uroscopie à partir du XVI<sup>e</sup> siècle<sup>68</sup>, mais il est donc probable qu'ils l'ont fait plus tôt, avant même que la peste ne déferle en Occident. On connaît par ailleurs certaines bibliothèques d'apothicaires qui comportaient des ouvrages allant au-delà des compétences attendues d'eux<sup>69</sup>. Certains possédaient notamment les traités d'Isaac Israeli, *De dietis universalibus*, *De urinis*, et *De febribus*, qui faisaient partie des lectures au programme des facultés de médecine<sup>70</sup>, et l'on peut voir dans la possession de ces livres l'importance que revêtait la culture universitaire pour quelques apothicaires<sup>71</sup>. Si l'on tente de caractériser l'évolution de la culture des apothicaires entre le XIII<sup>e</sup> siècle et la fin du Moyen Âge, tout se passe comme si, après une première phase limitée à la possession d'ouvrages professionnels<sup>72</sup>, leur horizon culturel s'était élargi et qu'aux formulaires de pharmacie étaient venus s'ajouter les livres de médecine, y compris spécialisés ou emblématiques du savoir universitaire, sous l'effet de la curiosité intellectuelle mais peut-être aussi de l'envie de rompre avec la passivité de l'exécutant subissant la tutelle du médecin.

## L'urine aux mains des empiriques

Voilà pour quelques éléments de l'histoire de la promotion, ou de l'autopromotion, de ces apothicaires qui, tout en s'affirmant dans l'économie urbaine en tant que marchands<sup>73</sup>, parvinrent aussi en s'appropriant un savoir et un savoir-faire réservés

67 - *Ibid.*, f. XXXVI : « L'urine d'une jeune fille vierge est très brillante, claire et subtile, couleur safran, alors que l'urine d'une femme corrompue est toujours trouble et jamais bien claire ni brillante [...]. L'urine d'une femme enceinte contient les signes suivants, par lesquels on peut voir et savoir si elle est enceinte ou non. »

68 - C. VIEILLARD, *L'urologie et les médecins urologues...*, *op. cit.*, p. 24.

69 - J.-P. BÉNÉZET, *Pharmacie et médicament...*, *op. cit.*, p. 113.

70 - Par exemple au programme de la licence à Paris depuis les années 1270-1274; voir D. JACQUART et F. MICHEAU, *La médecine arabe...*, *op. cit.*, p. 172.

71 - Voir par exemple les deux Majorquins étudiés par Jocelyn N. HILLGARTH, *Readers and books in Majorca 1229-1550*, Paris, Éd. du CNRS, 1991, vol. 2, p. 508-510 et 633-635, ou le Provençal J. Raynier, dont l'inventaire fut établi à Aix en 1472: J.-P. BÉNÉZET, *Pharmacie et médicament...*, *op. cit.*, p. 407.

72 - Ainsi, d'après un inventaire établi le 2 octobre 1227, Enrico della Torre, l'un des premiers *speziali* cités avec une boutique, laissait une vingtaine de produits, des récipients et balances et un *Antidotarium*: voir Giuseppe Carlo BERGAGLIO, « Medici e speziali in Atti dei Notai Liguri e in altri Cartolari dei secoli XII e XIII », *Atti e Memorie dell'AIISF*, IX-1, 1992, p. 41-45, ici p. 44.

73 - J.-P. BÉNÉZET, *Pharmacie et médicament...*, *op. cit.*, p. 691, notamment, les définit comme « interface entre composante médicale et monde marchand ». Voir aussi I. AIT, *Tra scienza e mercato...*, *op. cit.*

à accentuer leur rôle dans le domaine sanitaire en certains lieux, principalement l'Italie mais aussi les États de la couronne d'Aragon ou l'Empire. Quittons à présent ce monde de concurrents autorisés, pour observer comment la pratique emblématique de l'examen des urines suscita curiosité et imitation de la part de thérapeutes dénués de légitimité ou de reconnaissance officielle. Dans cette catégorie de praticiens qualifiés le plus souvent d'empiriques par leurs détracteurs, les femmes vont retenir notre attention, bien qu'il n'entre pas dans nos intentions d'écrire un pan de l'histoire de la médecine au féminin<sup>74</sup>.

On reconnaissait aux femmes un certain savoir biologique, la maîtrise des soins à apporter au corps pour la transmission de la vie et la conservation de la beauté ou de la santé : le soin du corps féminin était une compétence qu'on leur laissait volontiers, et c'est à cette idée d'un domaine réservé qu'en appela finement la fameuse empirique Jacqueline (ou Jacoba) Félicie de Almania, poursuivie par la faculté de médecine de Paris en 1322 : pour justifier les soins qu'elle avait prodigués à des patientes, elle alléguait qu'il valait mieux qu'une femme expérimentée visite une malade plutôt qu'un homme, car « l'homme doit se tenir à l'écart des secrets des femmes<sup>75</sup> ».

La culture médicale des femmes ne se limitait pourtant pas au domaine gynécologique. Différents documents (procès, contrats « de guérison », actes notariaux, etc.) font connaître des femmes ayant exercé la médecine entre le XIII<sup>e</sup> et le XV<sup>e</sup> siècle, en particulier dans les pays d'Europe du Sud (Italie, Provence, Espagne). Dans ces régions, elles accédaient en outre à une reconnaissance officielle de leurs compétences : les autorités créèrent des modalités spécifiques pour qu'elles puissent recevoir une formation leur permettant d'exercer, dotées de titres (*magistra, medica*, etc.) obtenus après des examens<sup>76</sup>.

74 - Pour le domaine français, nous renverrons le lecteur à D. JACQUART, *Le milieu médical...*, op. cit., p. 47 sq. et à Laurent GARRIGUES, « Les professions médicales à Paris au début du XV<sup>e</sup> siècle. Praticiens en procès au Parlement », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 156-2, 1998, p. 317-367 ; on verra aussi Geneviève DUMAS, « Les femmes et les pratiques de la santé dans le registre des plaidoiries du Parlement de Paris, 1364-1427 », *Bulletin canadien d'histoire de la médecine*, 13-1, 1996, p. 3-27. Hors de ce cadre, on verra John F. BENTON, « Trotula. Women's problems and the professionalization of medicine in the Middle Ages », *Bulletin of the History of Medicine*, 59-1, 1985, p. 30-53, et différents travaux de Monica H. GREEN (dir.), *Women's health care in the Medieval West, texts and contexts*, Aldershot, Ashgate Variorum, 2000, et tout récemment *Making women's medicine masculine: The rise of male authority in pre-modern gynaecology*, Oxford, Oxford University Press, 2008.

75 - « Il est mieux, plus convenable, et juste, que ce soit une femme sage et experte dans cet art qui examine une femme malade, la voie et inspecte les secrets de sa nature et ses aspects cachés, plutôt qu'un homme », cité par Joseph SHATZMILLER, « Femmes médecins au Moyen Âge : témoignages sur leurs pratiques (1250-1350) », in C.-M. DE LA RONCIÈRE (dir.), *Histoire et société. Mélanges offerts à Georges Duby*, t. 1, *Le couple, l'ami et le prochain*, Aix-en-Provence, Publications de l'université de Provence, 1992, p. 167-175, ici p. 168. Voir aussi Pearl KIBRE, « The Faculty of Medicine at Paris. Charlatanism and unlicensed medical practices in the later Middle Ages », *Bulletin of the History of Medicine*, 27-1, 1953, p. 1-20 et M. H. GREEN, *Making women's medicine masculine...*, op. cit., p. 113-114, 199, 240 et 275.

76 - J. SHATZMILLER, « Femmes médecins au Moyen Âge... », art. cit., p. 169.

Une telle autorisation était certes souvent partielle ou soumise à conditions, et il faut évoquer ici la question de la spécialisation de la médecine. Entre la fin du XIII<sup>e</sup> et le début du XIV<sup>e</sup> siècle, en effet, différentes catégories de médecins commencèrent à être distinguées<sup>77</sup>. Or, contrairement à notre époque, plus le médecin était d'élite, plus il était généraliste : la spécialisation dans certaines branches, comme les hernies, les soins des yeux ou l'obstétrique, était signe de statut inférieur<sup>78</sup>. Et significativement, on trouve parmi les femmes médecins beaucoup de « spécialistes », de femmes autorisées à pratiquer une médecine partielle, telles cette Margarita di Napoli censée offrir ses soins en cas de « blessures et tumeurs dangereuses aux mamelles ou à la matrice » ou cette Claricia di Durissio, à Foggia, qui ne devait en principe soigner que des yeux féminins<sup>79</sup>. On retiendra en tout cas que dans certaines régions, notamment le royaume de Naples, des femmes qui, en tant que telles, ne pouvaient fréquenter les universités, se virent décerner des diplômes reconnaissant officiellement leur savoir.

En France en revanche, les femmes ne connurent aucune légitimation de ce type et il n'y a guère qu'une vingtaine de noms apparaissant dans la documentation sans mention de poursuites<sup>80</sup>. Certes, le charlatanisme au féminin ne devait pas manquer ; certaines femmes commirent en outre des actes dangereux, comme les avortements, voire relevant de la sorcellerie<sup>81</sup>. Mais plusieurs furent inquiétées moins pour leur impéritie que pour la concurrence qu'elles représentaient : Jeanne la Poqueline, épouse d'un maître barbier qui revendiquait la possibilité de tenir l'ouvroir en l'absence de son époux, se vit ainsi tenter un procès entre 1426 et 1428 par la communauté des barbiers de Paris<sup>82</sup>, et à l'issue du procès ne lui fut reconnu que le droit de s'occuper de rasage et de soins de la chevelure<sup>83</sup>. Un peu plus tard, en 1462, Isabelle, femme du barbier Jean Estevenet, fit elle aussi les frais de l'opposition des maîtres du métier lorsque son époux voulut entrer en religion et lui laisser son ouvroir : le procès durait encore en 1464<sup>84</sup>. Sous d'autres cieux, songeons aussi aux dispositions concernant le contrôle de la médecine à Valence, connues par les *Furs* de 1329 ; par l'intermédiaire du conseil de la ville, les médecins renforcent leur monopole en ces termes : « Aucune femme ne peut

77 - Les habilitations partielles n'étaient pas le propre des femmes : voir à ce sujet Joseph SHATZMILLER, « Soigner le corps souffrant : pratiques médicales au tournant du XIV<sup>e</sup> siècle », in C. DUHAMEL-AMADO et G. LOBRICHON (dir.), *Georges Duby. L'écriture de l'Histoire*, Bruxelles, De Boeck Université, 1996, p. 285-292 et 287-288.

78 - N. G. SIRAI, *Medieval and early Renaissance medicine...*, *op. cit.*, p. 38.

79 - J. SHATZMILLER, « Femmes médecins au Moyen Âge... », *art. cit.*, p. 171.

80 - D. JACQUART, *Le milieu médical...*, *op. cit.*, p. 53.

81 - *Ibid.*, p. 52.

82 - Voir à ce sujet L. GARRIGUES, « Les professions médicales à Paris... », *art. cit.*, p. 345.

83 - *Ibid.*, p. 347. Sur certaines affaires ayant opposé la faculté de médecine à des praticiennes, voir G. DUMAS, « Les femmes et les pratiques de la santé... », *art. cit.* Sur l'opposition des deux sexes dans ce domaine au-delà du Moyen Âge, voir Annemarie KINZELBACH, « 'Crazy women deceive the imprudent man': Recognition and defamation of female and male physicians, 1450 to 1700 », *Medizinhistorisches Journal*, 32-1, 1997, p. 29-56.

84 - Voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 397.

pratiquer la médecine ou administrer des potions, sous peine d'être fouettée d'un bout à l'autre de la ville ; mais elles peuvent s'occuper des petits enfants et des femmes – auxquelles, cependant, elles ne sont pas autorisées à donner des potions<sup>85</sup>. » L'opposition des hommes aux femmes en matière de soins médicaux tient donc au contrôle plus ou moins fort qui s'exerçait alors sur la profession ; les bornes posées à la pratique féminine se font nombreuses à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, à partir du moment où se fixe l'organisation des différentes professions de santé, et un lieu, Paris, fut particulièrement peu ouvert à l'exercice des femmes : si l'on excepte Hersende, qui accompagna Louis IX en Terre sainte, aucune n'est connue pour avoir exercé dans la capitale sans avoir été inquiétée, et certains procès montrent que la pratique féminine semblait purement et simplement inadmissible aux yeux de leurs adversaires<sup>86</sup>.

Or la documentation nous met aussi en présence de femmes s'adonnant à l'examen des urines, sans craindre l'exclusive des médecins en matière de diagnostic pourtant relayée par de nombreux textes normatifs. Dans l'état actuel de nos informations, une image est aussi rare que précieuse : dans un recueil médical allemand du troisième quart du XV<sup>e</sup> siècle<sup>87</sup>, au f. 119r, une image représente une femme brandissant un urinal dans sa main droite ; elle est censée personnifier la médecine, un peu comme dans le poème de Baudri de Bourgueil<sup>88</sup>, mais on peut y lire une allusion au fait que l'art médical au féminin ne se limitait pas à l'accouchement, loin de là, et embrassait même la sémiologie<sup>89</sup>.

Des textes attestent en tout cas que des femmes se mêlèrent de lire dans « l'eau du corps ». Au XV<sup>e</sup> siècle, le médecin parisien Jacques Despars rapporte ainsi les méfaits commis par une vieille femme de Tournai qui prétendait, au moyen de l'inspection des urines, savoir jeter les sorts et en libérer<sup>90</sup> – mais encore ne

85 - Traduit dans David NIRENBERG, *Violence et minorités au Moyen Âge*, Paris, PUF, [1996] 2001, p. 149 ; voir aussi Luis GARCÍA-BALLESTER, Michael R. McVAUGH et Agustín RUBIO-VELA, *Medical licensing and learning in fourteenth-century Valencia*, Philadelphie, American Philosophical Society, 1989, et Luis GARCÍA-BALLESTER, *Artifex factivus sanitatis: saberes y ejercicio profesional de la medicina en la Europa pluricultural de la Baja Edad Media*, Grenade, Universidad de Granada, 2004.

86 - D. JACQUART, *Le milieu médical...*, *op. cit.*, p. 53-54. Voir aussi Robert R. EDWARDS et Vickie ZIEGLER (dir.), *Matrons and marginal women in medieval society*, Woodbridge/Rochester, Boydell Press, 1995, notamment Laurinda S. DIXON, « The curse of chastity: The marginalization of women in medieval art and medicine », p. 49-74.

87 - Ce manuscrit, aujourd'hui le ms. M. 900 de la Pierpont Morgan Library de New York, transmet notamment la version allemande du *Macer Floridus* connue comme *Deutscher Macer* : voir Bernhard SCHNELL et William CROSSGROVE (dir.), *Der deutsche « Macer »*. *Vulgartfassung mit einem Abdruck des lateinischen Macer Floridus « De viribus herbarum »*, Tübingen, Niemeyer, 2003, p. 136 et 194 sq.

88 - BAUDRI DE BOURGUEIL, « À la comtesse Adèle », *Poèmes*, texte établi, traduit et commenté par J.-Y. Tilliette, Paris, Les Belles Lettres, 2002, t. 2, p. 40, v. 1271-1272 : « Elle explorait le pouls d'une pression du pouce / et pouvait, en examinant l'urine, identifier le mal. »

89 - N. G. SIRAISS, *Medieval and early Renaissance medicine...*, *op. cit.*, p. 28.

90 - D. JACQUART, *La médecine médiévale...*, *op. cit.*, p. 438. Voir aussi *Id.*, « Le regard d'un médecin sur son temps : Jacques Despars (1380?-1458) », *La science médicale occidentale entre deux renaissances (XII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> s.)*, Aldershot, Ashgate Variorum, 1997, p. XIV.

s'agissait-il là apparemment que d'une récupération magique des potentialités divinatoires de l'uroscopie, dont on a maint exemple dans la culture « partagée ».

Plus intéressant pour notre propos est le cas de Jacqueline Félicie, contre qui la faculté de médecine de Paris entama en 1322 des poursuites qui ont été abondamment commentées<sup>91</sup> : elle fut accusée non seulement d'intervenir en chirurgien<sup>92</sup>, mais de se comporter aussi en médecin, de mirer les urines, de prendre le pouls<sup>93</sup>.

Peu de temps avant, en Catalogne, le cas de Na Gueraula Codines, de Subirats, née vers 1260 et encore en vie en 1330, a de quoi nous retenir. Elle se mêlait en effet, elle aussi, de médecine et son point fort semble avoir été le jugement des urines : les malades venaient la voir en masse, « specialiter pro urinis diiucandis<sup>94</sup> », et les autorités s'en émurent. En 1304, l'évêque de Barcelone l'interrogea ainsi sur ses activités :

*Il l'interrogea en lui demandant si elle savait quelque chose de l'art de la médecine. Elle dit qu'elle n'en savait rien, si ce n'est qu'elle reconnaissait la maladie des patients dans leur urine. Interrogée sur les signes par lesquels elle savait, elle dit que quand il y a fièvre continue, l'eau [c'est-à-dire l'urine] est de couleur citrine ; que quand c'est une fièvre tierce, l'eau est presque vermeille ; quand c'est une fièvre quarte, après l'accès elle est rouge et après, les signes de maladie n'apparaissent plus dans l'urine ; quand il s'agit d'un apostume, elle est écumeuse et blanche. On lui demanda quels remèdes elle prescrivait dans les cas susdits, et elle dit que pour une fièvre tierce ou continue, elle recommandait le jeûne et l'abstinence ; pour des apostumes, elle dit qu'il y avait là un danger et qu'elle disait aux patients d'aller voir de plus grands médecins, et de même en cas de fièvre quarte. On lui demanda si elle connaissait des médicaments, et elle dit que non<sup>95</sup>.*

Il lui imposa pénitence, et en 1307 la guérisseuse se serait présentée spontanément pour se soumettre à un nouvel interrogatoire ; elle lui aurait alors révélé entre autres l'origine de son savoir, un médecin étranger du nom de En Bofim arrivé à Villefranche par la mer au moins trente ans plus tôt, et l'évêque l'autorisa à poursuivre sa pratique après avoir reçu d'elle le serment qu'elle ne recourrait à nulle

91 - Voir avant tout P. KIBRE, « The Faculty of Medicine at Paris... », art. cit, et M. H. GREEN, *Making women's medicine masculine...*, *op. cit.*

92 - Des barbières ou chirurgiennes sont pourtant mentionnées en France dès 1200 et l'organisation des métiers n'interdisait pas la pratique des femmes ; mais elle n'était prévue qu'en cas de décès de l'époux si la veuve ne se remariait pas : D. JACQUART, *Le milieu médical...*, *op. cit.*, p. 51. Le *Livre des métiers* d'Étienne Boileau montre qu'il y avait des femmes chirurgiens à Paris au XIII<sup>e</sup> siècle ; et selon Édouard Nicaise, elles ne furent exclues du métier qu'après 1396, date à laquelle furent modifiés les statuts de la communauté : Édouard NICAISE, « Chirurgiens et barbiers aux XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles », *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 1, 1902, p. 442-462, ici p. 445 et 452.

93 - Voir Henri DENIFLE et Émile CHÂTELAIN (éd.), *Chartularium Universitatis Parisiensis*, Paris, Delalain, 1889-1964, 10 vol., t. II, p. 257.

94 - Josep PERARNAU I ESPELT, « Activitas i formulas supersticiosas de guaricio », *Arxiu de Textos Catalans Antics*, 1982-1, p. 47-78, ici p. 60-61.

95 - *Ibid.*, p. 68.



incantation ni à nul médicament<sup>96</sup>. Mais en 1328, dénoncée pour avoir usé « sous le voile de la médecine, de divinations et de sortilège », elle comparut derechef devant le tribunal de l'évêque<sup>97</sup>. Puis en 1330, l'archidiacre et vicaire général de Barcelone informa l'inquisiteur, le dominicain Felip Alfonso, que la visite pastorale avait trouvé des signes de « nombreux et graves sortilèges » à charge cette fois non plus seulement de Na GERALDA (ou Gueraula) Codines mais aussi d'une autre femme, Na Guillema Mira, et il les remit entre les mains de l'inquisiteur : « multis et gravibus sortilegiis, inter que sunt quedam que sapiunt heresim manifeste<sup>98</sup> ». Et c'est sur ce glissement décisif de l'accusation d'exercice illégal de la médecine à celle d'hérésie qu'on perd la trace de la guérisseuse de Subirats. Une autre enquête de l'évêque, menée en 1308 sur une femme du nom de Na Serra Bona de Madona, dont la rumeur disait qu'elle « faisait office de médecin et jugeait les urines » (*utitur officio medici et iudicat urinas*), montre en tout cas que Na Gueraula n'était pas la seule à se mêler de jugement des urines<sup>99</sup>.

De nombreux hommes furent eux aussi accusés d'exercice illicite de la médecine, seuls ou en couple. Mais, manquant délibérément aux principes de la parité, nous nous contenterons d'un seul homme, Jean de Dompremi, un tisserand à qui fut intenté un procès un peu exceptionnel (Paris s'étant vidé de la moitié de sa population entre 1400 et 1420, la faculté de médecine voulait peut-être aussi récupérer une clientèle raréfiée), mais riche d'enseignements sur la question plus générale de l'origine du savoir des empiriques. Dompremi fut poursuivi pour avoir effectué des actes thérapeutiques propres à des corporations différentes et qui entendaient en garder l'exclusive. Sûr de son bon droit, Dompremi fit appel devant le Parlement, d'où de longues plaidoiries entre 1423 et 1427. Pour sa défense, il entendait faire la preuve de sa compétence sur le terrain strictement médical, à savoir l'étiologie et l'examen des urines<sup>100</sup>. Il avait ainsi soigné avec succès une femme souffrant apparemment d'hydropisie, alors que les médecins de Paris l'avaient jugée enceinte : « Dompremi... jugea par son orine qu'elle n'était mie grosse, et jugea qu'elle avait une enflure au corps, et declaira les causes qui furent trouveez veritablement, telles que Dompremi avoit dit, dont les medecins de Paris furent moult esmerveilliez<sup>101</sup>. » Ce diagnostic, fruit de l'observation des urines telle qu'elle était recommandée par maint auteur, s'avéra et il réussit à guérir la dame<sup>102</sup>. Non content d'invoquer la justesse de son diagnostic et, par contraste, l'erreur des autres maîtres, il se pose aussi en victime : il aurait en effet transmis à d'autres médecins une partie de son savoir, notamment en matière d'urines, et les ingrats se seraient

96 - *Ibid.*, p. 69-70 ; voir aussi N. G. SIRAISS, *Medieval and early Renaissance medicine...*, *op. cit.*, p. 34.

97 - J. PERARNAU I ESPELT, « Activitas i formulas supersticiosas de guaricio », art. cit., p. 72.

98 - *Ibid.*, p. 72.

99 - M. McVAUGH, *Medicine before the plague...*, *op. cit.*, p. 140.

100 - L. GARRIGUES, « Les professions médicales à Paris... », art. cit., p. 335.

101 - *Ibid.*, p. 359.

102 - AN, X<sup>la</sup> 4793, f. 356v, cité par L. GARRIGUES, « Les professions médicales à Paris... », art. cit., p. 336.

retournés contre lui<sup>103</sup>. Et Dompremi, qui se flatte par ailleurs d'avoir participé à une des « collations » évoquées plus haut<sup>104</sup>, est si sûr de ses compétences en matière d'étiologie et de sémiologie qu'il achève sa défense en proposant qu'on le mette au défi :

*En oultre, offre Dompremi que on face visiter plusieurs malades paciens par les medecins d'une part, et d'autre part Dompremi, et soient interrogez des causes dez maladies et sur le jugement dez orines, et on trouvera par le rapport desdits paciens que Dompremi jugera aussi bien et aussi certainement que lesdits medecins, et qu'il est assez souffisant et expert, autant qu'ilz sont, dont ilz ont conceu hayne et envie contre luy*<sup>105</sup>.

Dompremi soulève entre autres de manière subtile la question de l'origine des connaissances des praticiens non autorisés. Accusé d'ignorer le latin, il s'en défend habilement : quand bien même cela serait vrai, rétorque-t-il, cela ne signifierait pas qu'il n'est pas médecin, « car Aristote ne sut jamais parler latin, et parce que les sciences ont été translattées en toutes langues ». Dompremi dit avoir lu Galien, Hippocrate, Avicenne, et les autres docteurs en français ; ainsi, selon le Philosophe, chacun peut naturellement acquérir la science<sup>106</sup> : aux yeux de l'empirique, l'ignorance du latin était certes incompatible avec l'enseignement universitaire, mais pas avec la pratique.

On peut aussi rappeler ici, comment Jacqueline Félicie, au début du XIV<sup>e</sup> siècle, joua sur les mots pour sa défense face à la faculté parisienne. Aux médecins qui l'accusaient, elle opposait qu'elle n'était pas une de ces *ydiotas et fatuos ignaros* à qui l'exercice de la médecine était interdit à bon droit. Quand les médecins la qualifiaient de « totaliter ignara artis medicine et non litterata », ils donnaient à ce dernier terme le sens de « ignorant le latin », et elle feignait de le comprendre comme « complètement illettrée » pour mieux s'opposer à ses adversaires<sup>107</sup>. Et cette équivoque stratégique sur le terme de « litterata » lui permit de se défendre sans être passible d'accusation de mensonge<sup>108</sup>. De fait, comme l'a formulé D. Jacquart, « la langue servit d'enjeu, aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles, entre les différents groupes de praticiens, formant ainsi un critère privilégié, car le plus patent, de discrimination<sup>109</sup> ».

103 - *Ibid.*, p. 337 : « et ceulz qui l'aculent et poursuivent ont aprins de luy et frequenté par longtemps avec lui pour apprendre le jugement de medicine et dez orines ».

104 - D. JACQUART, *La médecine médiévale...*, *op. cit.*, p. 90.

105 - L. GARRIGUES, « Les professions médicales à Paris... », art. cit., p. 361.

106 - D. JACQUART, *La médecine médiévale...*, *op. cit.*, p. 304-305 ; voir aussi Alain DEMURGER, « La chasse aux faux médecins », *L'Histoire*, 45, 1982, p. 100-106, ici p. 104.

107 - Voir à ce sujet Monica H. GREEN, « Books as a source of medical education for women in the Middle Ages », *Dynamis*, 20, 2000, p. 331-369, ici p. 334-335, et *Id.*, *Making women's medicine masculine...*, *op. cit.*, p. 131-132.

108 - Sur cette vaste question, voir en particulier Carla CASAGRANDE et Silvana VECCHIO, *Les péchés de la langue. Discipline et éthique de la parole dans la culture médiévale*, Paris, Éd. du Cerf, 1991, chap. III, p. 187-212 ; voir aussi, dans un autre contexte, les analyses pénétrantes de Jean-Pierre CAVAILLÉ, « L'art des équivoques : hérésie, inquisition et casuistique. Questions sur la transmission d'une doctrine médiévale à l'époque moderne », *Médiévales*, 43, 2002, p. 119-145.

109 - D. JACQUART, *La médecine médiévale...*, *op. cit.*, p. 306.

Et les arguments fourbis par Dompredi attirent l'attention sur le choix de la langue, qui traduit à première vue un clivage entre deux sortes de publics. *A priori*, les textes en vulgaire s'adressaient à un public ni latiniste ni formé à l'université<sup>110</sup>, mais est-ce par la littérature en langue vulgaire que les praticiens non-médecins accédèrent au savoir sur les urines ? C'est sur cette dimension linguistique de la question du transfert du savoir qu'on se concentrera pour finir.

## Vernacularisation et popularisation d'un savoir

Soigneusement interrogée sur l'origine de ses connaissances sur les urines, Na Gueraula Codines l'assignait à un énigmatique médecin nommé En Bofim. L'examen uroscopique se présente certes comme un savoir-faire, mais dont l'origine livresque est indéniable : l'hypothèse de purs illettrés – au sens que nous donnons à ce terme – se lançant dans cette branche de l'art médical paraît à exclure. La maîtrise du latin était un discriminant fondamental dans la société médiévale : reste à se demander si l'accès à un tel savoir impliquait forcément une certaine *literacy* de la part des praticiens aux marges de la médecine, en d'autres termes, si, à la fin du Moyen Âge, aborder ce domaine impliquait de connaître le latin ou de savoir lire la langue qu'on parlait.

Dans toutes les régions d'Europe occidentale, les derniers siècles du Moyen Âge virent l'écllosion d'une littérature en langue vulgaire. Les écrits médicaux n'échappèrent pas à ce mouvement général, et du Nord au Sud et d'Est en Ouest, à partir du XIII<sup>e</sup> siècle, des traités sur les urines sont désormais disponibles en différentes langues vernaculaires<sup>111</sup>. En l'état actuel de nos recherches, nous n'avons qu'une vue partielle du phénomène et nous nous garderons bien de proposer de le quantifier ; on peut néanmoins illustrer par quelques exemples le nouveau visage que revêt la littérature médicale en différents pays d'Europe et tâcher d'en tirer quelques enseignements à défaut de statistiques.

Précisons d'emblée que le fréquent anonymat rend difficile de faire la part entre compositions rédigées directement en langue vernaculaire et traductions. Si l'on excepte les passages qu'Aldebrandin consacre à l'urine dans son *Livre de Physique*, quelles sont les productions originales sur le sujet en vulgaire ? Au-dessus d'un océan de textes anonymes, on ne voit guère émerger que deux noms : Ortolf de Bavière à Wurtzbourg à la charnière entre XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles, et Antoni Ricart en Catalogne à la fin du XV<sup>e</sup> siècle, deux personnages dont l'expression dans leur langue maternelle n'obéit pas aux mêmes motivations et dont les écrits n'eurent pas des postérités comparables, donc pas non plus les mêmes conséquences sur la vie culturelle du Moyen Âge.

110 - *Ibid.*, p. 264-265.

111 - Pour le domaine français, voir par exemple Monique ORNATO et Nicole PONS (dir.), *Pratiques de la culture écrite en France au XV<sup>e</sup> siècle*, Louvain-la-Neuve, Fédération internationale des instituts d'études médiévales, 1995, notamment Max LEJBOWICZ, « Langues vernaculaires et langage scientifique, l'enjeu médiéval », p. 279-298.

Ortolf était instruit, *litteratus*, possédant le latin<sup>112</sup> ; le public visé par son *Arzneibuch* composé vers 1280<sup>113</sup> était en revanche constitué de *wuntarzet*, non formés à l'université, et à qui il donnait les moyens d'accéder au savoir qui y était dispensé<sup>114</sup> : largement fondé sur l'œuvre de Gilles de Corbeil et sur celle d'Isaac, le livre V de son *Arzneibuch* transmettait entre autres une science de l'urine que de très nombreux manuscrits répandirent<sup>115</sup>. Comme on le sait, les terres d'Empire manquèrent longtemps de médecins diplômés, et parfois de médecins tout court : si la ville de Wimpfen, par exemple, dans la première moitié du XV<sup>e</sup> siècle, avait un hôpital, elle ne disposait toujours pas de médecin communal – une catégorie apparue dès le XIII<sup>e</sup> siècle en Italie, alors que ce n'est qu'en 1436 que l'empereur Sigismond demande à toutes les villes d'Allemagne d'engager un médecin<sup>116</sup>. À Wimpfen, les fonctions médicales étaient donc assurées par des praticiens externes, tel le médecin de Heidelberg Gerhard von Hohenkirchen († 1448) : on possède entre autres des comptes rendus d'examen de lépreux attestant que l'examen des habitants de Wimpfen lui incombait<sup>117</sup>. À maint praticien insuffisamment formé en terre d'Empire, en particulier dans l'art du diagnostic, Ortolf rendit donc accessibles Isaac ou Gilles, résumés et traduits en allemand.

Antoni Ricart est un cas très différent, à la fois par sa formation et ses attributions<sup>118</sup>, et parce qu'il composa à la fois en latin et en langue vulgaire. On trouve

112 - Comme le met en relief aussi le sous-titre de l'ouvrage collectif signé Ortrun RIHA *et al.*, *Ortolf von Baierland und seine lateinischen Quellen: Hochschulmedizin in der Volkssprache*, Wiesbaden, Reichert, 1992.

113 - N. G. SIRAI, *Medieval and early Renaissance medicine...*, *op. cit.*, p. 53. Sur l'importance du traité d'Ortolf, voir entre autres Ortrun RIHA et Wiltrud FISCHER, « Harndiagnostik bei Isaak Judaeus, Gilles de Corbeil und Ortolf von Baierland », *Sudhoffs Archiv*, 72-2, 1988, p. 212-224.

114 - Gundolf KEIL, « Ortolf von Baierland (von Würzburg) », in W. STAMMLER (dir.), *Die deutsche Literatur des Mittelalters Verfasserlexikon*, Berlin, De Gruyter, 1981, t. 3, col. 67-84, ici col. 75.

115 - Voir Gundolf KEIL (dir.), « Ein deutsch puech machen ». *Untersuchungen zur landessprachlichen Vermittlung medizinischen Wissens*, Wiesbaden, Reichert, 1993. Sur Ortolf, voir notamment Gundolf KEIL, « Ortolf von Baierland (von Würzburg) », in W. STAMMLER (dir.), *Die deutsche Literatur...*, *op. cit.*, t. 3, col. 67-84, et James FOLLAN, « Manuscripts of Ortolf von Bayerlants 'Arzneibuch': Their contents, exemplifying German medieval 'Artesliteratur' », in G. KEIL (dir.), *Fachliteratur des Mittelalters. Festschrift für Gerhard Eis*, Stuttgart, Metzler, 1968, p. 31-52, et O. RIHA et W. FISCHER, « Harndiagnostik... », *art. cit.*

116 - K. PARK, « Medicine and society in medieval Europe... », *art. cit.*, p. 84.

117 - Sur ce personnage, voir Gundolf KEIL, « Gerhard von Hohenkirchen », in K. LANGOSCH, *Die deutsche Literatur...*, *op. cit.*, t. 4, col. 99-100, et qu'on me permette de renvoyer à Laurence MOULINIER, « Deux fragments inédits de Hildegarde de Bingen copiés par Gerhard von Hohenkirchen († 1448) », *Sudhoffs Archiv*, 83-2, 1999, p. 224-238.

118 - Médecin des rois d'Aragon entre 1395 et 1422, année de sa mort, il semble avoir ajouté l'activité de professeur à ses fonctions de praticien, puisqu'il est mentionné lors de la réorganisation du *studium* de Barcelone, où il enseigna dès 1401 ; voir Jeanne-Marie DUREAU-LAPEYSSONNIE, « L'œuvre d'Antoine Ricart, médecin catalan du XV<sup>e</sup> siècle. Contribution à l'étude des tentatives médiévales pour appliquer les mathématiques à la médecine », in G. BEAUJOUAN, Y. POULLE-DRIEUX et J.-M. DUREAU-LAPEYSSONNIE, *Médecine humaine et vétérinaire à la fin du Moyen Âge*, Genève/Paris, Droz/Minard, 1966, p. 171-364, ici p. 180.

en effet, parmi les écrits de ce médecin du XV<sup>e</sup> siècle qui enseigna à l'université de Lerida<sup>119</sup>, des écrits catalans qui ont attiré l'attention avant ses œuvres latines<sup>120</sup>. Copié en 1476, le codex qui les conserve contient différents textes, et tout d'abord un *De la coneixença de les orines* attribué à « Galièn de Cremona ». Vient ensuite, par Antoni Ricart, un traité sur le pouls en catalan, *Conexença dels polsos*, puis, du même, un traité *De la conexença de les urines*<sup>121</sup>. S'ensuit un autre traité sur le pouls, *Conexença dels polsos*, associé à son nom. Le reste du codex est occupé par trois écrits anonymes, et la traduction en catalan de trois œuvres identifiées: la *Summa de simplicibus et compositis medicamentis* de Bernard de Gordon; l'*Inventarium* de Gui de Chauliac, et un *Régiment pour temps d'épidémie* attribué à Arnaud de Villeneuve à la fin du recueil. On a donc affaire ici à un recueil homogène quant à la langue mais non quant au type de textes, et le public visé par ces compositions en catalan n'apparaît pas clairement. En revanche, la piste d'œuvres de jeunesse semble à retenir: Jeanne-Marie Dureau-Lapeyssonnie tenait les traités sur l'urine et sur le pouls pour des œuvres que Ricart aurait reniées par la suite<sup>122</sup>, et récemment, Lluís Cifuentes a repris en partie l'hypothèse, estimant qu'il pourrait s'agir d'apocryphes ou d'œuvres de jeunesse<sup>123</sup> – à moins que l'étude des sources de ces écrits ne révèle un jour qu'il s'agit de traductions pures et simples.

Pour résumer, les deux seuls « auteurs » de traités d'uroscopie en vulgaire sont au mieux, pour l'un, un savant qui faute d'avoir atteint la maturité aurait composé dans sa langue maternelle et ne devait plus jamais y revenir, et pour l'autre, plutôt un traducteur et un adaptateur. La grande majorité des écrits d'uroscopie en vulgaire est donc constituée de traductions ayant un antécédent latin, et la production vernaculaire a de fait des traits communs avec la littérature latine qu'elle démarque, à commencer par la tendance au regroupement thématique: dans un manuscrit, par exemple, où figure *Ein hübscher Tractat von dem Urteyl des Harns durch Maister Ortolff im Bayerland*, le texte d'Ortolf est entouré d'autres écrits en allemand relatifs à l'urine<sup>124</sup>, et ce phénomène est tout aussi sensible dans d'autres aires linguistiques; tel codex italien contient ainsi trois traités d'uroscopie en vulgaire<sup>125</sup>, non seulement une traduction des *Regulae urinarum*

119 - Voir Guy BEAUJOUAN, *La science en Espagne aux XIV<sup>e</sup> et XV<sup>e</sup> siècles*, Paris, Palais de la Découverte, 1967, p. 5-45, rééd. dans *Id.*, *La science médiévale d'Espagne et d'alentour*, Aldershot, Variorum, 1992, p. 12.

120 - Ces écrits sont conservés dans le ms. Vaticano, BAV, lat. 4797. J.-M. DUREAU-LAPEYSSONNIE, « L'œuvre d'Antoine Ricart, médecin catalan du XV<sup>e</sup> siècle... », art. cit., p. 197.

121 - Lluís CIFUENTES I COMAMALA, *La ciència en català a l'Edat Mitjana i el Renaixement*, Barcelone/Palma de Majorque, Universitat de Barcelona/Universitat de les Illes Balears, 2001, p. 90.

122 - J.-M. DUREAU-LAPEYSSONNIE, « L'œuvre d'Antoine Ricart, médecin catalan du XV<sup>e</sup> siècle... », art. cit., p. 198.

123 - L. CIFUENTES I COMAMALA, *La ciència en català...*, op. cit., p. 90.

124 - Ms. Paris, BnF, lat. 7417, f. 245, 265r: « un exposé général sur les couleurs de l'urine », ou 351r: « ici finit l'autre partie du traité sur le jugement de l'urine, en l'an 1540 ».

125 - Ms. Firenze, BN, XV 27 Magliabechiano (XV<sup>e</sup> siècle).

de Maurus de Salerne mais aussi celle d'un *De urinis* attribué à Jean de Parme (*Libro delle orine*) ainsi que celle d'un *De urinis* attribué à Michel Scot (*Sulle orine*<sup>126</sup>).

Au sein de la production savante, latine, on extrayait en outre facilement d'une œuvre les chapitres relatifs aux urines, qui circulaient de manière indépendante : citons entre autres le *Liber aureus*, composé par Johannes Afflacijs, disciple de Constantin l'Africain, qui comprenait quatre parties dans sa version complète, une pathologie générale *de capite ad calcem*, des chapitres sur la fièvre, des chapitres sur l'urine et un antidotaire. Significativement, sur dix manuscrits ayant transmis cette œuvre, deux seulement présentent les chapitres sur l'urine, qui circulaient pourtant, mais comme un traité à part ; c'est ce que montre l'édition du *Liber aureus* parue à Bâle en 1536, où les chapitres d'uroscopie sont séparés du texte et présentés sous le titre propre de *De urinis liber compendiosus sed multa bona complectens*<sup>127</sup>. On peut évoquer aussi la *Summa conservationis et curationis* de Guillaume de Saliceto, dont certains manuscrits n'ont retenu que les chapitres 35 et 36-37 du livre II pour en faire respectivement un *De urinis* et un *De pulsibus*, ou encore le *De conservatione vitae humanae* de Bernard de Gordon<sup>128</sup> ; comme l'a mis en évidence Luke Demaitre<sup>129</sup>, seuls ses deux premiers livres, consacrés à la phlébotomie et aux urines, furent traduits en hébreu alors que les parties traitant du pouls et du régime proprement dit ne demeureraient accessibles qu'en latin<sup>130</sup>. On tirait donc de certains écrits de brefs *De urinis*, voués à une diffusion autonome et éventuellement à une translation. Selon le même phénomène, les chapitres sur l'urine d'Ortolf circulèrent séparément du reste de son *Arzneibuch*, constituant un *De urinis* indépendant.

L'importance prise par l'inspection des urines dans la production vernaculaire est corroborée aussi, en négatif, par la relative rareté des traductions de textes traitant du pouls. On rencontre certes en vulgaire quelques textes relatifs au pouls en Espagne, comme ceux associés au nom d'Antoni Ricart évoqués plus haut<sup>131</sup>, et dans une autre aire linguistique, deux manuscrits italiens contiennent par exemple tous deux un bref « Tractato a conoscere el polso, cavato dalla *Practica* di M. Giovanni

126 - Voir l'incipit *ibid.*, f. 37r : « De la connaissance et du pronostic des urines selon Michel Scot, tant des personnes bien portantes que des malades. »

127 - Voir à ce sujet Rafaela VEIT, « Le *Liber aureus* de Johannes Afflacijs et ses rapports avec d'autres textes salernitains », in D. JACQUART et A. PARAVICINI BAGLIANI (dir.), *La scuola medica salernitana...*, op. cit., p. 447-464.

128 - Ms. Salzburg, Universitätsbibliothek, M III 67 (XV<sup>e</sup> siècle).

129 - Voir Luke E. DEMAITRE, *Doctor Bernard de Gordon, professor and practitioner*, Toronto, Pontifical Institute of Mediaeval Studies, 1980.

130 - Marilyn NICOD, « Les traductions vernaculaires d'ouvrages diététiques au Moyen Âge : recherches sur les versions italiennes du *Libellus de conservatione sanitatis* de Benedetto Reguardati », in J. HAMESSE (dir.), *Les traducteurs au travail, leurs manuscrits et leurs méthodes*, Turnhout, Brepols, 2001, p. 471-493, ici p. 477.

131 - Les manuscrits Toledo, Biblioteca Capitolara, 97-23, et Salamanca, BU 2262, contiennent qui des *Orinas, pols*, en catalan d'après Galien, et qui un *Tractado de las orinas, de los polsos et de otras senales*. Voir Guy BEAUJOUAN, *Les manuscrits scientifiques médicaux de l'Université de Salamanque et de ses « colegios mayores »*, Bordeaux, Féret et fils, 1962, p. 130-137.

da Parma »<sup>132</sup>. Mais ces traductions sont bien moins nombreuses que celles portant sur les urines, et il est ainsi significatif que dans un traité anonyme en allemand sur la saignée, l'urine et le pouls, conservé dans un manuscrit du XV<sup>e</sup> siècle, on trouve des tracés accompagnés de figures explicatives à propos du pouls seulement : aux yeux du scribe, la sphymologie, contrairement aux questions du sang et de l'urine qu'il copie, nécessite illustrations et éclaircissements, et l'alternance de points gros et petits représentant les pulsations tente de schématiser différents types de pouls et les pronostics, favorables ou non, qui y sont attachés<sup>133</sup>.

La sphymologie était considérée comme un art difficile même par les médecins les plus savants : pour le Montpelliérain Bernard de Gordon, la science du pouls était « presque impossible, si ce n'est pour Galien, qui avait un toucher très délicat, et un esprit brillant<sup>134</sup> ». Il n'y a ainsi, au vrai, guère d'apparence que des praticiens peu ou pas chevronnés aient voulu se lancer dans un domaine si ardu alors que l'uroscopie présentait un caractère d'évidence sensible ; mais là où aucune formation savante, latine, n'était la base de la pratique, une science du pouls en vulgaire a pu étayer la médecine au quotidien. En Allemagne, la diffusion de livres médicaux en langue vulgaire prit une importance particulière, comme en témoigne à nouveau l'histoire de l'*Arzneibuch* d'Ortolf de Bavière dont le livre V transmettait entre autres une science du pouls<sup>135</sup>. La diffusion de traductions sur le pouls dans des aires linguistiques données, notamment l'espace germanophone, est somme toute un indice supplémentaire du développement inégal du corps médical selon les pays.

Faut-il, pour finir, se représenter la production uroscopique comme le lieu d'un clair partage des eaux, avec des traités théoriques en latin pour les savants, et des traités plus pratiques en vulgaire pour un public élargi, allant, comme le dit Marilyn Nicoud, des « dilettanti » aux praticiens insuffisamment formés tels les barbiers, matrones ou apothicaires<sup>136</sup> ?

Le problème est complexe, ne serait-ce que parce qu'il n'est pas facile de ranger les apothicaires dans ce groupe ; comme le rappelle D. Jacquart, « le latin

132 - Les manuscrits Firenze, BN, Palat. 570 [311-E,5,5,11], et Palat. 543, respectivement du milieu du XIV<sup>e</sup> siècle et du XV<sup>e</sup> siècle : voir sur le premier Adalberto PAZZINI (dir.), *Crestomazia della letteratura medica in volgare dei primi due secoli della lingua*, Rome, Scuola di perfezionamento in storia della medicina, 1971, p. 80, et sur l'autre, *I manoscritti della Biblioteca Nazionale di Firenze, Sezione Palatina*, s. l. s. n., p. 100.

133 - Voir Ernest WICKERSHEIMER, « Sphygmographie médicale », *1<sup>er</sup> congrès de l'Histoire de l'art de guérir (Anvers, 7-12 août 1920)*, Anvers, De Vlijt, 1921.

134 - Cité par C. VIEILLARD, *L'urologie et les médecins urologues...*, op. cit., p. 29.

135 - Voir Luzie DRACH et Gundolf KEIL, « Der 'Altdeutsche Pulstraktat' des Londoner Kodex Wellcome 49 (Randnotizen zur Ortolf-Überlieferung, I) », *Janus*, 54, 1967, p. 287-296.

136 - M. NICOUD, « Les traductions vernaculaires... », art. cit. Sur la formation des praticiens non reconnus, voir aussi Vern L. BULLOUGH, « Training of the non university educated medical practitioners in the later Middle Ages », *Journal of History of Medicine*, 14-10, 1959, p. 446-458.

restait la langue des techniciens, des médecins comme des apothicaires : son usage marque la limite de ce qu'il ne paraît pas opportun de transmettre en dehors du cercle des professionnels<sup>137</sup> ». Ceux qui dispensaient des médicaments ne pouvaient pas être *illiterati* : leur fonction impliquait la maîtrise du latin pharmaceutique et l'examen d'entrée dans la profession, aux modalités variables selon les lieux, prévoyait un contrôle des connaissances pratiques et théoriques. Et l'on ne saurait évidemment oublier que les ouvrages pionniers qui voient le jour à destination expresse des apothicaires, en leur donnant, pour l'un au moins, le *Thesaurus Aromatariorum* de Suardi, la clé du savoir relatif aux urines, ont été rédigés en latin.

Certes, dans tel manuscrit conservé à Florence<sup>138</sup>, une note marginale, f. 45v, nous apprend que ce recueil renfermant trois textes en italien sur les urines fut compilé par un apothicaire, « Agostino di Niccolò di Filippo speciale », qui donne en style pisan l'heure et la date à laquelle il a achevé ce travail, « l'8 aprile alle ore 17 del 1481 ». Il s'est avéré après enquête que ce personnage, d'après les *Statuts des apothicaires* de Pise, était l'un des trois hommes du métier mandatés par les consuls et conseillers de l'Arte pour confirmer, corriger et compléter les statuts de l'Art en 1496-1497<sup>139</sup>. Agostino di Niccolò di Filippo s'intéresse donc à l'uroscopie, chasse gardée du médecin, et en outre, ces textes sont en vulgaire, comme telle version italienne de l'œuvre de Mésué, réalisée à la demande d'un apothicaire<sup>140</sup>. Une demande d'accès plus direct aux œuvres grâce à la langue maternelle est donc attestée, mais les apothicaires apparaissent comme des praticiens ayant eu en quelque sorte le choix des armes, puisque leur fonction leur interdisait d'ignorer le latin<sup>141</sup>. Agostino di Niccolò n'est-il pas d'ailleurs exactement contemporain du *Thesaurus Aromatariorum* de Paolo Suardi ? Ce personnage et ses semblables font donc figure d'utilisateurs *possibles* des écrits sur les urines en vulgaire, alors que d'autres ont dû *forcément* y recourir. On retiendra donc de cet embrouillamini que la langue vulgaire a pu faciliter l'accès au savoir sur les urines de ceux qui, comme les apothicaires, étaient à peu près bilingues, ou en tout cas à qui le latin était accessible, sans que cette possibilité ait revêtu un caractère de nécessité – on ne

137 - D. JACQUART, *La médecine médiévale...*, *op. cit.*, p. 298 et p. 307.

138 - Ms. Firenze, Biblioteca Nazionale Centrale, XV 27 Magliabechiano.

139 - Voir Pietro VIGO (éd.), *Statuto inedito dell'Arte degli speziali di Pisa nel secolo XV*, Bologne, Romagnoli, 1885, p. 3 : « les hommes de l'Art et de la communauté des apothicaire de la ville, des bourgs, des faubourgs, du contado et du district de Pise... élirent et députèrent trois hommes, Miliano di Giovanni di Ser Carlo, Antone di Giovanni del Torto, et Aghustino di Nicholai di Philippo, apothicaires et citoyens de Pise ». Sur les statuts de la corporation remontant à 1453, voir Antonio Esposito VITOLO, *L'Arte degli speziali di Pisa*, Pise, Tip. Pacini Mariotti, 1955.

140 - Voir *Biblioteca degli volgarizzatori, o sia notizia dell'opere volgarizzate d'autori che scrissero in lingue morte prima del secolo XV*, dans *Opera postuma del segretario Filippo Argelati*, Milan, Federico Agnelli, 1767, t. IV, p. 344 : « traduction en vulgaire du *Libro delle medicine* de Jean Mésué [...]. À la fin, on lit : 'mis en vulgaire par moi, La. De Ar., à la demande de l'apothicaire Elisée, mon très cher ami' ». Dans l'inventaire de la *spezieria* de l'hôpital San Salvatore de Rome établi en 1462, deux exemplaires de l'*Antidotaire Nicolas* en vulgaire cohabitent avec Mésué : « Unum Mezzue in pergamenno. Duo libri Nicholai in vulgari cum Mesue », cité par I. ATT, *Tra scienza e mercato...*, *op. cit.*, p. 255.

141 - D. JACQUART, *La médecine médiévale...*, *op. cit.*, p. 298 et p. 307.



négligera pas, par exemple, le rôle du mimétisme dans l'acquisition de ce savoir, comme on peut le supposer pour nombre d'apothicaires exerçant leur métier à côté d'un médecin mirant les urines. En revanche, pour tous ceux que le latin excluait, les empiriques, notamment les femmes, mais aussi les praticiens n'ayant pu disposer d'une formation universitaire comme en Allemagne, ces traductions étaient le principal moyen de pénétrer un univers de savoir qui allait de pair avec un pouvoir enviable.

On peut donc estimer que les traités sur les urines furent volontiers traduits en raison de leur caractère systématique, ces traités se présentant avant tout comme des catalogues de couleurs, et de la faible part, somme toute, qui y était faite aux considérations scientifiques, bref de leur nature didactique, facile à comprendre et surtout à mettre en pratique pour des lecteurs relativement étrangers au champ médical. Mais plutôt que d'envisager une certaine ignorance des lecteurs comme motivation principale des traducteurs, ne peut-on pas aussi imputer ces *volgarizzamenti* à une soif de culture nouvelle<sup>142</sup> ? On aimerait en savoir plus, de ce point de vue, sur un traité des urines en français que Richard de Fournival est censé avoir transmis au chirurgien « Helye » : « Ce est li jugemenz des urines, que maistre Richars de Fornival a prist a maistre Helye, son serorge<sup>143</sup>. » Ne peut-on voir un reflet supplémentaire de la « médicalisation » de la société, un des visages de la « démocratisation relative » de l'accès à la médecine<sup>144</sup>, dans cet essor des mises en vulgaire de textes aussi techniques ou en tout cas spécifiques que les traités des urines ? Certains textes d'uroscopie en vulgaire, enfin, n'ont-ils pas voulu même répondre à un besoin d'automédication ? Dans son *Livre de Physique* plus connu sous le titre de *Régime du corps*, composé avant 1257, par exemple, Aldebrandin de Sienne s'adresse au lecteur en lui fournissant des clés pour interpréter tout seul l'aspect de l'urine<sup>145</sup> ; quant à Gilles de Corbeil, son poème sur

142 - Voir par exemple sur cette question du lectorat, au moins dans le monde germanophone, Bernhard SCHNELL, « Die volkssprachliche Medizinliteratur des Mittelalters: Wissen für Wen? », in T. KOCK et R. SCHLUSEMANN (dir.), *Laienlektüre und Buchmarkt im späten Mittelalter*, Francfort, Lang, 1997, p. 129-145.

143 - « Li hons est sains se sa urine est blanche au matin », cité par E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire...*, op. cit., p. 700, et Palémon GLORIEUX, *La faculté des arts et ses Maîtres au XIII<sup>e</sup> siècle*, Paris, Vrin, 1971, p. 317.

144 - J. SHATZMILLER, « Femmes médecins au Moyen Âge... », art. cit., p. 167.

145 - Voir *Le Régime du corps, de maître Aldebrandin de Sienne. Texte français du XIII<sup>e</sup> siècle, publié pour la 1<sup>re</sup> fois d'après les manuscrits de la Bibliothèque nationale et de la Bibliothèque de l'Arsenal, par MM. les Drs Louis Landouzy et Roger Pépin, avec variantes, glossaire et reproduction de miniatures. Préface de M. Antoine Thomas*, Paris, Champion, 1911, entre autres « Comment on doit garder le corps », p. 23 : « L'eure que on doit garder por travellier si est devant mengier, et quant li viande est cuite par tous les membres et que la forchele commence a demander le viande ; et ceste eure pues tu conoistre par orine, ke quant l'orine commence .i. pau a enpoissier et à avoir.i. pau de couleur, lors commencera li viande a cuire et poés travellier selonc le quantité que nous vous dirons, et quant ele est enflammee de couleur, lors fait malvais travellier, por ce qu'il sece le cors et met totes les vertus a nient. » Sur le *Livre de Physique* d'Aldebrandin, voir Marilyn NICOD, *Les régimes de santé au Moyen Âge. Naissance et diffusion d'une écriture médicale, XIII<sup>e</sup>-XV<sup>e</sup> siècle*, Rome, École française de Rome, 2007.

les urines fit l'objet en 1475 d'une traduction en allemand réalisée expressément par un certain maître Nicholaus Johannes pour sa femme<sup>146</sup>, ce qui nous met sur la voie d'une envie des femmes d'ajouter à leur traditionnel rôle en matière de prédication domestique les outils d'une médication familiale<sup>147</sup>.

L'extension du lectorat des traités d'uroscopie fut donc parallèle au succès croissant d'une pratique et à la pénétration d'une pensée des urines dans la culture médiévale. Cette pénétration ne se fit pas par capillarité mais par la communication sociale, et l'on peut identifier quelques passeurs, pour employer un terme en vogue : les apothicaires, les artistes, les écrivains ont à la fois entériné et approfondi l'enracinement de la mire des urines dans la vie courante, et on n'oubliera pas non plus les encyclopédistes, tels l'auteur du *Dialogue de Placide et Timéo*<sup>148</sup>, Barthélemy l'Anglais, Petrus Hispanus, voire Aldebrandin que l'on peut y assimiler, ni même les moralistes ou les prédicateurs<sup>149</sup>. Cette extension de l'aire d'influence de l'urine ne se fit d'ailleurs pas sans dérive vers une pensée magique, et à la fin de la période considérée, l'eau du corps apparaît comme le révélateur par excellence à qui l'on demande des réponses sur les grandes questions de l'existence, la vie et la mort, souvent dans le fil des *Signa mortis et vite* d'origine hippocratico-galénique. Une version française de cet opuscule enseignait ainsi qu'on pouvait deviner l'issue de la maladie selon la couleur que prendrait une ortie plongée dans de l'urine ou encore selon que du lait de femme allaitant versé sur l'urine du malade surnagerait ou non<sup>150</sup>, et l'on relève la même primauté de la valeur prédictive de l'urine

146 - Ms. Dresden, Landesbibliothek, C. 278, f. 242 : « Moi, maître Nicholaus Johannes, j'ai eu l'idée de traduire pour mon épouse, de latin en allemand, le *De urinis* de Gilles de même que ses écrits sur le pouls. » Voir à ce sujet Franz SCHNORR ZU CAROLSFELD et Ludwig SCHMIDT (éd.), *Katalog der Handschriften der Königlichen Öffentlichen Bibliothek zu Dresden*, Leipzig, Teubner, [1882] 1979, vol. 1, p. 226-228, et Gundolf KEIL, « Der Hausvater als Arzt », in T. EHLERT et al. (dir.), *Haushalt und Familie in Mittelalter und früher Neuzeit*, Sigmaringen, Thorbecke, 1991, p. 219-243, ici p. 220.

147 - M. H. GREEN, « Books as a source of medical education for women... », art. cit., p. 337, cite entre autres un cas d'automédication contre l'hydropisie attribué à une femme de Londres. Voir aussi Debra L. STOUT, « Medieval German women and the power of healing », in L. R. FURST (dir.), *Women healers and physicians: Climbing a long hill*, Lexington, University Press of Kentucky, 1997, p. 13-42.

148 - « La nature des humeurs qui surabondent se reconnaît, dit Timéo, à l'inspection des urines », cité par Charles-Victor LANGLOIS, *La vie en France au Moyen Âge, du XII<sup>e</sup> au milieu du XIV<sup>e</sup> siècle*, t. III, *La connaissance de la nature et du monde d'après des écrits français à l'usage des laïcs*, Paris, Hachette, 1927, p. 334.

149 - Le franciscain Berthold de Ratisbonne († 1272), par exemple, se fait le relais de l'étendue de la toute-puissance de l'uroscopie en affirmant dans un sermon que « aujourd'hui encore, les grands savants possèdent l'art de lire dans un verre d'urine la nature de l'homme, sa maladie ainsi que le remède correspondant si le mal est curable » : *Péchés et vertus. Scènes de la vie du XIII<sup>e</sup> siècle*, éd. par C. Lecouteux et P. Marcq, Paris, Éd. Desjonquères, 1991, p. 34. Voir aussi Albert LECOY DE LA MARCHE, *La chaire française au Moyen Âge, spécialement au XIII<sup>e</sup> siècle, d'après les manuscrits contemporains*, Paris, H. Laurens, 1886, p. 487.

150 - Ms. London, BL, Sloane 1977, décrit par Paul MEYER, « Manuscrits médicaux en français », *Romania*, 44, 1915-1917, p. 161-214, ici p. 182 : « Se vous volés savoir de l'enfers se il morra ou non, prenés l'ortie, si la metés en s'orine, et au secont jour, se

dans les notes de Tilmann de Syberg, médecin de l'archevêque de Cologne<sup>151</sup> ou dans telle traduction italienne du *Thesaurus pauperum* de Petrus Hispanus<sup>152</sup>.

Il est plus que probable, enfin, que les traductions vernaculaires permirent au vulgaire d'adopter le comportement de certaines élites en même temps qu'elles rendirent possible l'exercice de la médecine à des praticiens non gradués<sup>153</sup>. En effet, malgré différentes atteintes, en particulier celle de la peste qui mit à mal l'ensemble de la médecine médiévale<sup>154</sup>, l'uroscopie résista et l'expérience paracelsienne ne l'empêcha pas d'avoir encore de beaux jours devant elle, jusqu'à ce que l'essor de la chimie fournisse les éléments permettant de parler d'une analyse des urines proche du sens que nous donnons à l'expression, c'est-à-dire pas avant la fin du XVIII<sup>e</sup> siècle. Comme l'a rappelé Joël Coste, au début de l'époque moderne, l'uroscopie continue à être réclamée par une partie des malades, pratiquée par une partie des médecins, et accaparée par bon nombre « d'irréguliers »<sup>155</sup>, ces « joueurs à l'eau » ou « uromantes » que Voltaire, dans une lettre de janvier 1774 au marquis de Florian, qualifia de « honte de la médecine et de la raison »<sup>156</sup> »...

On ignore quelle serait au juste la plus ancienne traduction de traités sur l'urine. Mais au XIV<sup>e</sup> siècle assurément, l'uroscopie se signale par son plurilinguisme, et son aire d'influence continua de s'étendre : on sait par exemple qu'une uroscopie en langue vulgaire liée à la détection de la grossesse se développa<sup>157</sup>, et qu'elle s'étendit à l'art vétérinaire, si l'on en croit par exemple un court texte en allemand conservé dans un manuscrit du milieu du XV<sup>e</sup> siècle, « Der kwe harem », appliquant

vous la trovés vert, si morra ; se non il vivra. En autre maniere, se vous volez savoir de l'enfers se il morra ou non, metés sur l'orine du malade lait de fame qui alaite enfant ; s'il aforce, il morra, se non et il flote si vivra. »

151 - Voir Ernest WICKERSHEIMER, « Faits cliniques observés à Strasbourg en 1362 suivis de formules de remèdes », *Bulletin de la Société française d'histoire de la médecine*, 33, 1939, p. 69-92, ici p. 50 : « Si cela [l'urine du malade et le lait d'une femme allaitant un garçon] forme un tout homogène, le malade vivra, si les fluides se séparent l'un de l'autre, il mourra. » Sur ce personnage, voir E. WICKERSHEIMER, *Dictionnaire...*, *op. cit.*, p. 769 et Marie-Thérèse LORCIN, « L'universitaire et la servante, deux manières de soigner au XIV<sup>e</sup> siècle », *Cahiers d'histoire*, 38/3-4, 1992, p. 217-229.

152 - Ms. Siena, L, VI, 11, texte édité dans A. PAZZINI, *Crestomazia della letteratura medica...*, *op. cit.*, p. 139 : « Pour examiner le malade [...] : on dit encore que si l'on répand de l'urine du malade sur une ortie et qu'elle sèche, il mourra le deuxième jour, si elle reste verte, il survivra. »

153 - C. VIEILLARD, *L'urologie et les médecins urologues...*, *op. cit.*, p. 168.

154 - Voir entre autres Nicolas WEILL-PAROT, « La rationalité médicale à l'épreuve de la peste : médecine, astrologie et magie (1348-1350) », *Médiévales*, 46, 2004, p. 73-88.

155 - Voir Joël COSTE, *La littérature des « Erreurs populaires ». Une ethnographie médicale à l'époque moderne*, Paris, H. Champion, 2002.

156 - Cité par Camille VIEILLARD, *Essai de sémiologie urinaire, méthodes d'interprétation de l'analyse urologique, l'urine dans les divers états morbides*, Paris, Société d'éditions scientifiques, 1901, p. 8-9.

157 - C. VIEILLARD, *L'urologie et les médecins urologues...*, *op. cit.* Pour n'en donner qu'un exemple, le *De urinis* de Maurus fit l'objet de traductions partielles ne concernant que la femme enceinte, comme dans le ms. Bruxelles, BR, 15624-15641, f. 28rab ; voir Friedrich LENHARDT, « Maurus », in W. STAMMLER (dir.), *Die deutsche Literatur...*, *op. cit.*, t. 3, col. 201-203, ici col. 202.

à l'urine de vache la grille de lecture de l'urine humaine, pour conclure que « la vache porte un veau », « die tregt ein kalpt »<sup>158</sup>.

Le « jugement des urines » concernait donc désormais un public beaucoup plus large que celui des médecins formés au commentaire de Théophile à l'université : comme l'a écrit M. McVaugh, « une culture médicale savante était en train de devenir la propriété commune de praticiens de différents niveaux<sup>159</sup> », et rien ne symbolisait davantage cette culture que la science des urines.

*Laurence Moulinier-Brogi*  
*Université Lyon II-Lumière*



158 - Gundolf KEIL, « 'der kwe harem'. Der Kuh-Harn ein bujatrischer Harntraktat zur Schwangerschaftsprobe aus dem 15. Jahrhundert », *Deutsche Tierärztliche Wochenschrift*, 95-10, 1988, p. 433-434.

159 - M. McVAUGH, *Medicine before the plague...*, *op. cit.*, p. 94.